

Analyse de la situation de l'itinérance parmi les Premières Nations

Assemblée des Premières Nations



Rapport final
1^{er} octobre 2021

Table des matières

Sommaire	3
Introduction et contexte	8
Méthode	9
Organisation de l'analyse de la situation	10
1. Points de vue des Premières Nations sur l'itinérance	11
2. Facteurs contribuant à l'itinérance	13
3. Profil des Autochtones en situation d'itinérance	28
4. Programmes pour les membres des Premières Nations vivant ou risquant de vivre une situation d'itinérance	32
Programmes nationaux.....	32
Programmes provinciaux	39
Exécution des programmes et processus de présentation de demandes	46
5. Améliorer la prestation de services	48
Planification de système, organisation et structure de gouvernance	49
Accès coordonné.....	51
Logement d'abord.....	53
Réduction des méfaits	56
Gestion de cas	56
Autres exemples de services.....	57
6. Conclusions	60
6. Ébauches de recommandations	63

Sommaire

Le document présente une analyse de la situation des questions, tendances et données relatives à l'itinérance chez les Premières Nations. L'analyse de la situation constitue l'un des trois projets menés simultanément par l'Assemblée des Premières Nations (APN) en vue d'élaborer un « Plan de lutte contre l'itinérance des Premières Nations à l'intérieur et à l'extérieur des réserves ».

L'analyse de la situation comprenait les activités ci-dessous.

- Un examen des données du recensement et d'autres de Statistique Canada.
- Un examen des données du comptage ponctuel des sans-abri et des données nationales sur l'utilisation des refuges pour fournir des renseignements de base sur le nombre de membres des Premières Nations qui sont en situation d'itinérance.
- Un examen systématique des sites Web et des rapports de ministères fédéraux afin de relever les lieux où les programmes et les services sont offerts ou non et de collecter les données pertinentes.
- Un examen systématique des programmes provinciaux en consultant les sites Web et les rapports.
- Une recherche sur Internet de la littérature grise, en axant principalement les services fondés sur les points de vue des Premières Nations.

Le fait que la plupart des données réunissent les Premières Nations et les autres groupes d'Autochtones a été une des principales difficultés de l'analyse de la situation. Les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits sont tout simplement désignés comme des « Autochtones ». Dans la mesure du possible, l'analyse de la situation fournit des renseignements propres aux Premières Nations, mais la plupart des données et des recherches sur les pratiques exemplaires concernent l'ensemble des Autochtones. Les points de vue et les situations distinctes des Premières Nations sont éventuellement éclipsés par ce regroupement de populations autochtones, et des problèmes systémiques propres aux Premières Nations n'ont peut-être pas pu être cernés. Cela peut éventuellement limiter la préparation de politiques ou d'interventions efficaces pour lutter contre l'itinérance parmi les Premières Nations.

Constatations

Les conclusions de l'analyse de la situation peuvent être résumées en cinq points.

1. Il n'existe pas de définition de l'itinérance propre aux citoyens des Premières Nations.

- Aucune définition de l'itinérance propre aux Premières Nations n'a été trouvée dans la littérature grise. Les définitions trouvées étaient toutes pan-autochtones.
- Jessie Thistle, auteur et historien métisse et crie, a établi une définition de l'itinérance autochtone qui a été largement citée et adoptée. Cette définition présente l'itinérance autochtone au travers d'un prisme composite des visions du monde autochtones comme une

rupture des relations saines avec soi-même, la famille, la communauté, la terre, l'eau, le lieu, les animaux, la culture et la langue; une rupture qui résulte des perturbations coloniales. Elle met l'accent sur le concept holistique du « foyer » et contraste avec les définitions standards de l'itinérance, qui sont centrées sur la précarité du logement ou l'absence de structure d'habitation.

2. Un certain nombre de facteurs contribuent à l'itinérance chez les Premières Nations.

- La colonisation et la marginalisation continues des citoyens des Premières Nations sont largement considérées comme les principales causes de l'itinérance. Les politiques et les pratiques coloniales ont entraîné des disparités entre les populations des Premières Nations et celles non autochtones dans de nombreux domaines de la vie. Les disparités suivantes contribuent aux situations contemporaines de l'itinérance chez les Premières Nations :
 - un niveau d'éducation inférieur;
 - une santé plus fragile;
 - un taux de chômage plus élevé;
 - un niveau de revenu inférieur;
 - une plus grande proportion des revenus provenant des transferts publics;
 - un taux de pauvreté plus élevé;
 - plus de probabilités d'avoir un handicap;
 - des niveaux de violence sexuelle et à l'égard des femmes plus élevés, notamment un nombre élevé de femmes autochtones disparues ou assassinées;
 - une plus grande probabilité d'être victime d'un crime violent;
 - un taux élevé de placements dans le système de protection de l'enfance;
 - un taux d'incarcération élevé et un risque accru d'itinérance après l'incarcération;
 - un risque de discrimination plus élevé sur les marchés du logement et de l'emploi;
 - un plus grand nombre de ménages ayant un besoin impérieux de logement.

3. Un grand nombre de facteurs et de tendances démographiques pertinents concernent l'itinérance des Premières Nations.

- Facteurs démographiques et tendances sociales
 - La population des Premières Nations est en pleine croissance. Sans une décision adéquate et ciblée, elle pourrait devenir un segment démographique de sans-abri connaissant une croissance rapide.
 - La population des Premières Nations est jeune, et le nombre de sans-abri parmi les jeunes autochtones est en augmentation.¹
 - Les Premières Nations ont un taux plus élevé de familles monoparentales, qui connaissent un niveau de pauvreté plus élevé, ce qui les expose davantage au risque d'itinérance.
 - La population des Premières Nations hors des réserves est plus mobile que la population non autochtone. Cela peut signifier qu'elle risque davantage de subir les effets des marchés locatifs restreints et coûteux.²

¹ Aboriginal Housing Management Association. N.D. The Roots of Aboriginal Homelessness in Canada.

² Département américain du logement et du développement urbain, Market Predictors of Homelessness, 2019.

- Les membres des Premières Nations sont surreprésentés parmi les sans-abri, notamment dans les Prairies : 68 % des utilisateurs de refuges sont des Autochtones, en comparaison de 10,4 % parmi la population en général.
- D'après les données disponibles, le nombre minimum de membres des Premières Nations qui sont sans abri à un moment donné au Canada est de 9 191. Il s'agit certainement d'une sous-estimation compte tenu du nombre limité de données disponibles, notamment celles concernant le nombre de citoyens des Premières Nations en situation d'itinérance ou d'itinérance cachée dans les réserves.
- Les utilisateurs de refuges des Premières Nations passent des séjours plus courts que les utilisateurs non autochtones, mais ce n'est pas nécessairement une constatation positive. Selon l'analyse, leur séjour est moins susceptible de prendre fin en raison de l'obtention d'un logement, même en tenant compte d'autres facteurs aggravants. Cela indique que les membres des Premières Nations font face à des obstacles pour trouver un logement.

4. Il existe des lacunes dans les données quantitatives relatives aux expériences des Premières Nations en matière d'itinérance.

- Certaines données publiques du recensement sur les ménages cherchant un logement ne concernent que les Autochtones dans leur ensemble, non les Premières Nations en particulier.
- Par rapport aux données sur les Autochtones en général, il en existe peu sur l'ampleur de l'itinérance chez les Premières Nations, en particulier sur l'itinérance cachée et celle dans les réserves. La situation est identique pour les données concernant les sans-abri des Premières Nations hors des réserves.
- Il existe aussi peu de données sur les caractéristiques des membres des Premières Nations en situation d'itinérance et sur la façon dont l'itinérance touche de façon disproportionnée certains groupes des Premières Nations, comme les 2ELGBTQQIA+, les jeunes, les femmes, les adultes et les aînés.
- Il existe également peu de données sur les formes d'itinérance les plus répandues parmi les Premières Nations dans tout le pays ou dans différentes régions et sur la façon dont les expériences (forme, durée et fréquence) diffèrent selon les groupes de population.

5. Les programmes actuels de financement de la lutte contre l'itinérance comportent un certain nombre de lacunes.

- La plupart des programmes de financement autochtones ne sont pas mis en œuvre par des structures de gouvernance qui respectent l'autodétermination des Premières Nations. Presque tous fonctionnent avec un processus de présentation de demandes auprès du gouvernement fédéral ou provincial, à l'exception notable du programme fédéral Vers un chez-soi, qui distribue le financement par l'intermédiaire d'une entité communautaire ayant conclu une entente avec le gouvernement fédéral. Les organisations autochtones ont la priorité pour agir en tant qu'entité communautaire dans le volet de financement Itinérance autochtone du programme.

- Le financement de la lutte contre l’itinérance chez les Autochtones est minime par rapport à la proportion de sans abri et de personnes en attente d’un logement parmi les Autochtones.
- Il existe des disparités régionales dans la disponibilité des fonds pour lutter contre l’itinérance au pays. Des programmes provinciaux de soutien consacrés à l’itinérance autochtone n’ont été constatés que dans deux provinces : la Colombie-Britannique et l’Ontario.
- Un financement limité consacré l’itinérance est disponible dans les réserves. La plupart des programmes provinciaux ne sont offerts qu’à l’extérieur des réserves, à l’exception notable de l’Indigenous Housing Fund de la Colombie-Britannique.
- Les approches destinées à la population canadienne en général, telles que Logement d’abord et l’accès coordonné, sont modifiées pour mieux répondre aux besoins des membres des Premières Nations sans abri. Cependant, il reste souvent du travail à faire pour s’assurer que les services sont adaptés en fonction des points de vue des Premières Nations et qu’ils respectent l’autodétermination des Premières Nations.
- L’analyse actuelle des services de lutte contre l’itinérance des Premières Nations est principalement fondée sur une approche pan-autochtone, peut-être parce que les organisations autochtones urbaines fournissant des services de logement et de lutte contre l’itinérance servent généralement les Premières Nations, les Métis et les Inuits.
- Les programmes de financement devraient autoriser une certaine flexibilité afin d’adapter les modèles aux besoins des communautés locales des Premières Nations, par exemple le processus d’admission et les outils d’évaluation, pour s’assurer qu’ils ne traumatisent pas encore plus les personnes.
- Il est également important de lier les pratiques et les enseignements culturels, par exemple en intégrant les enseignements des sept grands-pères dans les principes fondamentaux du modèle, en faisant participer les aînés et en prenant en compte des cercles de partage.
- La recherche pan-autochtone a révélé que l’élément clé de la réalisation d’un modèle local est de permettre aux dirigeants et aux gardiens du savoir locaux de diriger (ou au moins de participer à) l’élaboration conjointe de l’approche ou du modèle en se fondant sur une relation de confiance et d’inclusion. Cependant, du point de vue des Premières Nations, l’élément clé serait que les dirigeants et les gardiens du savoir des Premières Nations dirigent ou participent à la création conjointe de l’approche ou du modèle.

Recommandations

Les 13 recommandations ci-dessous ont pour but d’améliorer la mise en œuvre des programmes et des services destinés membres des Premières Nations en situation d’itinérance en se basant sur les résultats de l’analyse de la situation. D’autres commentaires et conseils devraient être recueillis au cours de la phase 2 auprès d’organisations régionales, d’experts et de dirigeants des Premières Nations et d’autres personnes concernant les moyens d’améliorer les programmes et services visant à réduire ou à éliminer l’itinérance chez les Premières Nations.

1. Les gouvernements et les grandes organisations devraient accroître le partage de données de recherches avec les organisations des Premières Nations. Cela englobe les recherches menées par EDSC, telles son étude sur l'itinérance chez les Autochtones et son analyse du comptage ponctuel national effectué en 2018. Le partage de données régionales et nationales est important, car la population des sans-abri des Premières Nations n'est éventuellement pas suffisamment grande pour permettre la production de rapports détaillés à l'échelle communautaire et la généralisation dans certaines communautés.
2. Toute recherche devrait être menée par des organisations des Premières Nations ou en partenariat avec des organisations des Premières Nations ou autochtones pour s'assurer qu'elle prend en compte les intérêts et préoccupations de ces organisations et que les outils d'enquête sont culturellement appropriés aux membres des Premières Nations en situation d'itinérance.
3. Les résultats d'une recherche devraient, dans la mesure du possible, porter uniquement sur les Premières Nations, plutôt que sur les Autochtones en général. Cela permettrait de mieux connaître les besoins particuliers des Premières Nations en situation d'itinérance.
4. Il faudrait entreprendre des recherches supplémentaires sur l'ampleur de l'itinérance cachée et de celle dans les réserves des Premières Nations.
5. Les gouvernements devraient davantage permettre le contrôle et la prise en charge du logement par les Premières Nations en augmentant les programmes de financement qui sont administrés par des structures de gouvernance qui respectent l'autodétermination des Premières Nations. Le volet Itinérance autochtone du programme fédéral Vers un chez-soi constitue une étape intermédiaire vers le respect de l'autodétermination des Premières Nations : une organisation autochtone serait chargée de l'allocation communautaire des fonds.
6. Le pourcentage de fonds destinés à l'itinérance autochtone devrait être augmenté afin de remédier aux inégalités dans l'attribution des fonds et de s'aligner sur le niveau des besoins.
7. Les gouvernements provinciaux devraient consacrer des fonds à la lutte contre l'itinérance chez les Autochtones, en plus des montants destinés à la lutte contre l'itinérance en général.
8. Les gouvernements devraient réduire les restrictions concernant l'endroit d'utilisation des fonds et permettre qu'ils soient utilisés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves (tant que cela ne compromet pas le financement fédéral).
9. Les services destinés aux membres des Premières Nations en situation d'itinérance devraient être décolonisés, c'est-à-dire débarrassés des approches occidentales traditionnelles et davantage alignés sur les visions autochtones du monde. Pour cela, il faudrait reconnaître l'autodétermination et la compétence des communautés et des dirigeants des Premières Nations, qui sont capables de répondre aux besoins de leurs citoyens. Le gouvernement fédéral continue de consolider ses relations avec les Premières Nations, notamment en augmentant les capacités des Premières Nations de fournir des services à leurs citoyens vivant en milieu urbain. Ainsi, il donne aux Premières Nations la possibilité d'être de plus en plus présentes et de se faire entendre dans la recherche de solutions à l'itinérance parmi leurs membres.

10. Les services de lutte contre l'itinérance des Premières Nations devraient être fondés sur une définition holistique de l'itinérance. Bien que Jessie Thistle ait établi une définition de l'itinérance autochtone, une définition propre aux Premières Nations serait également utile.
11. Il faudrait donner aux Premières Nations la possibilité d'assurer un plus grand leadership et de jouir d'une plus grande autonomie en leur permettant de diriger et de fournir le financement et les services. Bien qu'il puisse y avoir des possibilités de partenariats entre les gouvernements ou les organisations des Premières Nations, les organisations autochtones et les principaux bailleurs de fonds, organes de gouvernance et prestataires de services du domaine de la lutte contre l'itinérance, il est nécessaire que les experts et les dirigeants des Premières Nations possèdent un pouvoir au moins égal dans le processus de création conjointe des services. Cela signifie surtout de s'attaquer aux problèmes de sous-financement des organisations autochtones afin qu'elles disposent des mêmes moyens que les organisations non autochtones.
12. Tous les décideurs et les prestataires de services devraient être informés sur le plan culturel, ce qui signifie que des représentants autochtones devraient occuper des postes de direction et de gestion au sein des organisations de services traditionnelles et que le personnel devrait avoir acquis une compétence culturelle à la suite d'une formation. Pour cela, il faudrait consolider les relations entre les prestataires de services autochtones et non autochtones afin que les organisations non autochtones soient mieux informées et mieux à même de fournir des soutiens culturellement adaptés.
13. Les services de lutte contre l'itinérance chez les Premières Nations devraient tenir compte des pratiques prometteuses en matière de prestation de services aux sans-abri autochtones :
 - Incorporer des valeurs et des pratiques culturelles, telles que les enseignements des sept grands-pères et la roue de la médecine, dans les principes fondamentaux des services, la participation aux cérémonies et l'établissement de relations avec les aînés et la communauté;
 - Adopter une approche tenant compte des traumatismes, notamment en élaborant des processus d'admission et des évaluations qui évitent tout nouveau traumatisme;
 - Soutenir la personne toute entière, y compris ses besoins physiques, affectifs, mentaux et spirituels, dans le contexte de sa famille, de sa communauté et de sa nation.

Introduction et contexte

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est une organisation nationale qui défend une grande variété de dossiers au nom de plus de 600 communautés des Premières Nations au Canada.

En 2019, les Chefs-en-assemblée ont adopté la résolution 79/2019, *Plan d'action pour les sans-abri des Premières Nations dans les réserves et hors réserve*. La résolution enjoint l'APN de :

- trouver des ressources pour effectuer des recherches, si possible avec des partenaires externes, de recueillir des données et de les analyser pour déterminer les causes et les lacunes dans les services de lutte contre l'itinérance;
- chercher des ressources pour élaborer une ébauche de stratégie nationale sur l'itinérance des Premières Nations;
- militer en faveur d'une solution à plusieurs partenaires pour s'attaquer à l'itinérance chez les Premières Nations;

- élaborer des mesures visant à améliorer la prestation des programmes fédéraux de lutte contre l'itinérance;
- presser le gouvernement fédéral de collaborer avec les Premières Nations et l'APN à l'amélioration immédiate des programmes sociaux et des mécanismes fiscaux pour lutter contre l'itinérance;
- presser Emploi et Développement social Canada de modifier les critères d'accès au volet rural du budget pour permettre aux Premières Nations de construire des centres d'accueil et des foyers de groupe dans les réserves.

Les travaux de mise en œuvre de la résolution 79/2019 comprennent deux phases.

Phase 1 — Recherche

Elle comprend :

- a) une analyse systématique de la littérature universitaire et grise consacrée à l'itinérance des Premières Nations;
- b) une analyse de la situation des programmes, des services et des systèmes connexes en place;
- c) une cartographie de l'ensemble des systèmes de lutte contre l'itinérance des Premières Nations.

Phase 2 — Mobilisation et discussions

Cette phase consistera à recueillir des commentaires et des suggestions auprès d'organisations régionales, d'experts, de dirigeants des Premières Nations et d'autres personnes concernant la façon d'améliorer les programmes et services destinés à réduire ou éliminer l'itinérance chez les Premières Nations.

Indigenuity Consulting Group Inc. a été engagée pour effectuer l'analyse de la situation (section b) de la phase 1. L'objectif général est de « comprendre les questions, les tendances et les données relatives à l'itinérance chez les Premières Nations ». Des projets sont en cours pour la réalisation des deux autres volets de la recherche : l'analyse documentaire et la cartographie des systèmes.

Méthode

Pour l'analyse de la situation, les données quantitatives ont été privilégiées dans les recherches de renseignements. Cela s'explique par le fait que l'analyse documentaire, qui était menée simultanément, était axée sur la documentation qualitative et universitaire. La littérature grise (documents publiés par des organisations gouvernementales et non gouvernementales) a été utilisée pour combler les lacunes et dresser un tableau plus complet de l'itinérance chez les Premières Nations.

L'analyse comprenait :

- Un examen des données du recensement et d'autres renseignements de Statistique Canada;
- Un examen des données du comptage ponctuel national des sans-abri et des données nationales sur l'utilisation des refuges afin de développer des renseignements de base sur le nombre de personnes des Premières Nations qui sont sans abri;
- Un examen systématique des sites Web et des rapports des ministères fédéraux afin de relever les lieux où des programmes et des services existent ou non et de cerner les données pertinentes;
- Un examen systématique des programmes provinciaux par l'intermédiaire des sites Web et des rapports;

- Une recherche sur Internet de la littérature grise, principalement celle axée sur les services adaptés en fonction des points de vue des Premières Nations.

L'une des difficultés constatées dans les recherches liées à l'analyse de la situation est que la plupart des données regroupent les Premières Nations avec les autres groupes d'Autochtones. Les données désignent simplement les Premières Nations, les Métis et les Inuits sous une même appellation : « Autochtones ». L'analyse de la situation fournit, dans la mesure du possible, des informations propres aux Premières Nations, mais la plupart des données et des recherches sur les pratiques exemplaires s'appliquent plus largement aux Autochtones en général. Des points de vue et des expériences propres aux Premières Nations peuvent être éclipsés pour cette raison, et certains problèmes systémiques les concernant peuvent demeurer inconnus. Cette situation peut aussi limiter le nombre de politiques ou d'interventions efficaces pour lutter contre l'itinérance chez les Premières Nations.

Organisation de l'analyse de la situation

Les conclusions de l'analyse de la situation sont réparties dans six sections.

1. Points de vue et expériences des Premières Nations — Cette section présente une définition de l'itinérance autochtone, une étude des causes de l'itinérance chez les Premières Nations et de la façon dont ces causes diffèrent de celles de la population canadienne en général, et un examen des facteurs déclarés contribuant à l'itinérance.
2. Facteurs démographiques et sociaux contribuant à l'itinérance chez les Premières Nations.
3. Profil des membres des Premières Nations en situation d'itinérance.
4. Programmes destinés aux membres des Premières Nations vivant ou risquant de vivre une situation d'itinérance.
5. Améliorer la prestation des services.
6. Conclusions et recommandations.

1. Points de vue des Premières Nations sur l'itinérance

Bien que l'analyse de la situation ait cherché à cerner les points de vue des Premières Nations sur l'itinérance, y compris obtenir une définition de l'itinérance, il n'existe aucune définition propre aux Premières Nations dans la littérature grise. Les définitions trouvées étaient toutes pan-autochtones. Une définition de l'itinérance propre aux Premières Nations pourrait constituer un futur domaine de recherche. Une définition pan-autochtone de l'itinérance est examinée ci-dessous.

En 2017, Jessie Thistle, auteur et historien métis et cri, a établi une définition de l'itinérance autochtone. Il l'a créée en partie parce que la définition de l'itinérance au Canada ignore historiquement les dynamiques culturelles et sociales distinctes des communautés autochtones. Elle est le fruit d'une intense consultation auprès des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits ayant vécu l'itinérance, ainsi qu'auprès d'universitaires autochtones, de travailleurs de première ligne et de membres des communautés travaillant dans ce domaine.

La définition de Jessie Thistle présente l'itinérance autochtone à travers le prisme composite des visions du monde autochtones comme une rupture des relations saines avec soi-même, la famille, la communauté, la terre, l'eau, le lieu, les animaux, la culture et la langue; une rupture qui résulte des perturbations coloniales. Elle met l'accent sur le concept holistique du « foyer » et contraste avec les définitions standards de l'itinérance, qui sont centrées sur la précarité du logement ou l'absence de structure d'habitation. La définition de Jessie Thistle a été largement citée et adoptée depuis sa publication.

En 2019, le Comité consultatif sur l'itinérance, qui avait pour mandat de soutenir la refonte de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance d'ESDC, a recommandé que le programme actualisé adopte la définition de l'itinérance autochtone de Jessie Thistle. Cependant, le programme mis à jour, « Vers un chez-soi », n'a pas encore adopté cette définition.

L'itinérance autochtone est une condition humaine qui décrit les personnes, les familles ou les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits qui n'ont pas de logement stable, permanent et approprié ou qui n'ont pas immédiatement la perspective, les moyens ou les capacités d'acquiescer un tel logement. Contrairement à la définition colonialiste courante de l'itinérance, l'itinérance autochtone n'est pas définie comme l'absence d'une structure d'habitation; elle est plutôt décrite et comprise de manière plus globale à travers un prisme composite de visions du monde autochtones. Il s'agit de personnes, de familles et de communautés qui sont dépossédées de leurs relations avec la terre, l'eau, le lieu, la famille, la parenté, les autres membres, les animaux, les cultures, les langues et les identités. Il est important de noter que les Autochtones qui vivent ce type d'itinérance ne sont pas en mesure de rétablir un lien culturel, spirituel, affectif ou physique avec leur caractère autochtone ou leurs relations perdues (Thistle, J. (2017.) Définition autochtone de l'itinérance au Canada).

Aux fins du programme « Vers un chez-soi » (c'est-à-dire la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance), ESDC a défini l'itinérance autochtone comme suit : « Autochtones qui se retrouvent sans logement en raison de la colonisation, de traumatisme ou de conditions sociales, culturelles, économiques et politiques qui les mettent en situation de pauvreté. Ne pas avoir de logement inclut : les individus qui alternent entre le logement et l'absence de logement, qui vivent dans la rue, qui sont hébergés temporairement chez des connaissances, qui ont recours aux refuges d'urgence, qui vivent dans des logements inabordables, inadéquats, inférieurs aux normes et non sécuritaires ou qui vivent sans la garantie de sécurité; toute personne, sans égard à l'âge, qui quitte un établissement (comme un hôpital, un centre de traitement en santé mentale et en toxicomanie, une prison, une maison de transition), qui fuit un logement non sécuritaire en raison d'abus dans toutes ses définitions, et tout jeune qui fait la transition de toute forme de soins ».

En accord avec la définition de l'itinérance autochtone de Jessie Thistle, qui montre que l'itinérance autochtone est une perte de caractère autochtone, l'Association des femmes autochtones du Canada soutient également que l'itinérance autochtone doit être considérée à travers le prisme de la culture autochtone. Elle souligne que, selon le droit international, être logé convenablement signifie avoir un bail ou un droit de propriété sûr — ne pas s'inquiéter d'être expulsé ou de se voir retirer sa maison ou ses terres. Cela signifie aussi vivre dans un endroit qui correspond à sa culture et avoir accès à des services, des écoles et des emplois appropriés.

Selon Jessie Thistle, « l'absence de foyer, plus précisément le sentiment d'appartenance ou d'être chez soi, est une expérience comprise sur le plan culturel. Nous devons établir et reconnaître une définition autochtone de l'itinérance qui doit éclairer l'élaboration des politiques destinées à apporter une solution à la tragédie de l'itinérance autochtone ». Étant donné l'absence d'une définition propre aux Premières Nations, les responsables de l'analyse de la situation ont utilisé cette définition pour orienter leur compréhension de l'itinérance des Premières Nations et leurs solutions.

2. Facteurs contribuant à l'itinérance

Causes de l'itinérance chez les Premières Nations

Les expériences vécues par les Premières Nations en matière d'itinérance peuvent être directement liées à des siècles de lois et d'actes fédéraux et provinciaux qui leur ont porté préjudice, notamment les pensionnats, la Rafle des années 60 et la *Loi sur les Indiens*. Les abus, le génocide culturel et les traumatismes intergénérationnels inhérents à ces faits ont contribué à la fracture des communautés, des familles et des systèmes de parenté. Les citoyens des Premières Nations ont été dépossédés de leurs terres, de leurs droits humains, de leur mode de vie et de leurs pratiques spirituelles et culturelles.

L'imposition de systèmes, combinée au processus continu de colonisation et de marginalisation actuels, a entraîné des disparités entre les populations des Premières Nations et les citoyens non autochtones, qui contribuent à l'itinérance contemporaine des Premières Nations. Ces disparités sont décrites ci-dessous.

- Niveaux d'éducation inférieurs — 29 % de la population des Premières Nations (15 ans et plus) habitant dans les réserves et 40 % de la population des Premières Nations vivant hors des réserves ont reçu une forme d'éducation postsecondaire, comparativement à 56 % de la population non autochtone.³ (Remarque : les données datent de 2016, sauf avis contraire).
- Un état de santé moins bon — 49 % de la population des Premières Nations (15 ans et plus) déclarent que leur santé est très bonne ou excellente, par rapport à 60 % parmi la population non autochtone.⁴
- Taux de chômage plus élevé — 51,7 % de la population des Premières Nations (15 ans et plus) habitant dans les réserves et 38,6 % des citoyens des Premières Nations vivant hors des réserves ne font pas partie de la population active. De plus, 24,9 % et 15,3 % de la population vivant respectivement à l'intérieur et à l'extérieur des réserves sont au chômage.⁵ En comparaison, 34,6 % de la population non autochtone ne fait pas partie de la population active et 7,4 % est au chômage.
- Un niveau de revenu plus faible — Le revenu individuel médian des membres des Premières Nations est de 16 907 \$ à l'intérieur des réserves et de 25 134 \$ hors des réserves, alors que les non-autochtones ont un revenu médian de 35 536 \$.⁶
- Une plus grande proportion du revenu provenant des transferts gouvernementaux — Pour le citoyen moyen des Premières Nations (âgée de 15 ans et plus) habitant dans une réserve, 72,4 % de son revenu total provient de sources du marché, telles que l'emploi, les investissements ou la retraite; le reste, soit 27,6 %, provient de transferts gouvernementaux.⁷ En ce qui concerne la population des Premières Nations vivant hors des réserves, le pourcentage s'élève à 88,4 % du revenu provenant de sources du marché. Le pourcentage de revenu des citoyens des Premières Nations vivant hors des réserves est semblable à celui de la population non autochtone, soit 88,5 %.

³ Statistique Canada, Recensement, 2016

⁴ Statistique Canada, Recensement, 2016

⁵ Statistique Canada, Recensement, 2016

⁶ Statistique Canada, Recensement, 2016

⁷ Statistique Canada, Recensement, 2016

- Un taux de pauvreté plus élevé — Le taux de prévalence de faible revenu parmi la population des Premières Nations vivant hors des réserves est de 29,7 %, en comparaison de 13,8 % parmi la population non autochtone.⁸
- Probabilité plus élevée d’avoir un handicap (p. ex., un problème de santé physique et/ou mentale ou de toxicomanie) — Le taux d’invalidité chez les membres des Premières Nations vivant hors des réserves est de 32 %, par rapport à 22 % parmi les non-autochtones.⁹
- Des niveaux plus élevés de violence sexuelle et de violence à l’égard des femmes, y compris un nombre élevé de femmes autochtones disparues ou assassinées — 45,7 % des citoyennes des Premières Nations déclarent avoir été victimes de violence sexuelle de la part d’un partenaire non intime au cours de leur vie; ce pourcentage est de 29,9 % parmi les femmes non autochtones.¹⁰ De plus, 17,7 % des femmes des Premières Nations ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles de la part d’un partenaire intime, par rapport à 11,8 % parmi celles non autochtones.
- Plus de risque d’être victime d’un crime violent — En 2014, le nombre d’actes violents contre des femmes autochtones a été de 220 incidents violents pour 1 000 personnes, tandis que pour les hommes autochtones il a été de 110 pour 1 000.¹¹ Le nombre d’actes violents déclarés par les femmes non autochtones a été de 81 pour 1 000, et celui des hommes non autochtones de 66 pour 1 000.
- Taux élevé de placements au sein du système de protection de l’enfance — 42,3 % des enfants placés en famille d’accueil sont des enfants des Premières Nations, même si ces derniers ne représentent que 5,3 % de tous les enfants âgés de 0 à 14 ans.¹² En 2016, 12 135 enfants des Premières Nations de moins de 14 ans étaient placés en famille d’accueil dans des foyers privés. Il n’existe pas de données disponibles sur le nombre de jeunes ayant passé par le système de protection de l’enfance qui deviennent ensuite des sans-abri. Cependant, à Vancouver, selon une estimation, 50 % des 700 jeunes autochtones qui sortent chaque année du système de placement en famille d’accueil se retrouvent dans la rue et grossissent la population de sans-abri de la ville.¹³
- Taux d’incarcération élevés et risque accru de se retrouver sans abri après une incarcération — En 2017-2018, les adultes autochtones ont représenté 30 % des admissions en détention provinciales/territoriales et 29 % des admissions en détention fédérales, alors qu’ils ne représentent qu’environ 4 % de la population adulte canadienne.¹⁴ Ces taux sont en augmentation : il y a dix ans, 21 % des admissions en détention provinciales/territoriales et 20 % des admissions en détention fédérales étaient des Autochtones.

⁸ Statistique Canada, Recensement, 2016. Des données similaires ne sont pas disponibles pour la population vivant dans les réserves.

⁹ Statistique Canada, Recensement, 2016

¹⁰ Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, 2018.

¹¹ Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, 2018.

¹² Statistique Canada, Recensement, 2016

¹³ HUMA, *Témoignages*, 3 décembre 2020, 1655 (Marcel Lawson-Swain).

¹⁴ Gouvernement du Canada, ministère de la Justice, Précis des faits (<https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/pf-jf/2019/may01.html>).

- Taux plus élevés de discrimination sur le marché du logement et de l'emploi — Il n'existe pas de données quantitatives, mais de nombreuses études qualitatives montrent que les membres des Premières Nations sont victimes de discrimination raciale dans le domaine du logement.¹⁵

Les nombreuses séquelles négatives découlant des traumatismes intergénérationnels collectifs et individuels causés par les politiques et pratiques d'assimilation subies par les peuples autochtones s'ajoutent souvent les unes aux autres, contribuant à des taux d'itinérance plus élevés parmi les Autochtones que dans le reste de la population.

Par exemple, le mauvais état de santé résultant des traumatismes intergénérationnels est exacerbé par un logement inadéquat ainsi que par des possibilités limitées en matière d'éducation et d'emploi. Ensemble, ces facteurs mènent plus souvent les Autochtones dans le système de justice pénale. Et ce système n'est souvent pas en mesure d'assurer la transition entre la fin d'une période d'incarcération et le retour dans la communauté, ce qui entraîne un risque accru d'itinérance.¹⁶

L'abordabilité du logement et d'autres besoins non satisfaits dans ce domaine sont des facteurs d'itinérance parmi les membres des Premières Nations. Ces derniers sont plus susceptibles d'avoir un ou plusieurs besoins non satisfaits dans le domaine du logement, par exemple :

- Pourcentage plus élevé de logements inadéquats — 44,1 % des citoyens des réserves des Premières Nations et 24,2 % de la population des Premières Nations vivant hors des réserves habitent dans des logements inadéquats qui nécessitent des réparations majeures. Le pourcentage de personnes habitant dans des logements inadéquats est de 6 % parmi la population non autochtone.
- Pourcentage plus élevé de logements inadaptés à la taille du ménage — 36,8 % de la population des Premières Nations dans les réserves et 18,5 % des citoyens des Premières Nations vivant hors des réserves habitent dans des logements inadaptés. Le pourcentage est de 8,5 % dans la population non autochtone.
- Les ménages autochtones vivant hors des réserves et les ménages non autochtones connaissent des problèmes d'abordabilité comparables (consacrer 30 % ou plus de son revenu au logement). Bien que le pourcentage du revenu consacré au logement ne tienne pas compte de la taille du logement (appropriée ou non) — 39,3 % des locataires autochtones vivant hors des réserves et 13,9 % des propriétaires autochtones consacrent 30 % ou plus de leur revenu au logement. Ces nombres sont à comparer aux 40 % de locataires non autochtones et aux 16,7 % de propriétaires non autochtones.¹⁷ Il convient également de noter que les problèmes d'abordabilité des ménages des Premières Nations peuvent être occultés par cette statistique pan-autochtone, car la plupart des Inuits vivent

¹⁵ Motz, T.A., et Currie C.L. Racially-motivated housing discrimination experienced by Indigenous postsecondary students in Canada: impacts on PTSD symptomology and perceptions of university stress, *Public Health*, vol. 176, p. 59-67; Novac Sylvia et al, 2002, Centre for Urban and Community Studies, Research Bulletin #11, Housing Discrimination in Canada: What Do We Know About It? 2019.

¹⁶ Gouvernement du Canada, ministère de la Justice. Comprendre la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale (<https://www.justice.gc.ca/socjs-esjp/en/ind-aut/uo-cs>).

¹⁷ Les données de dépenses de logement des membres des Premières Nations habitant dans les réserves ne sont pas publiées.

dans des logements sociaux¹⁸ et consacrent moins de 30 % de leur revenu au logement, ce qui peut faire baisser le pourcentage pour les ménages autochtones en général.

- Un plus grand nombre de ménages ayant un besoin impérieux de logement — En 2016, 21,1 % (81 275) des membres des Premières Nations vivant hors des réserves avaient un besoin impérieux de logement. Ce nombre est à comparer aux 12,4 % de la population non autochtone. Selon la définition, un ménage a un « besoin impérieux de logement » si son logement est inférieur à au moins une des normes de qualité, d'abordabilité ou de taille et qu'il devrait consacrer 30 % ou plus de son revenu total brut au loyer médian d'un autre logement local acceptable (répondant aux trois normes de logement).
- Le besoin de logement fondé sur la qualité et la taille¹⁹ est signalé pour les ménages dans les réserves, plutôt que pour les besoins impérieux en matière de logement. En 2011, 33,4 % des ménages habitant dans les réserves avaient des besoins de logement fondés sur la qualité et la taille.

L'abordabilité constitue le principal problème de la plupart des ménages autochtones en situation de besoin impérieux de logement. Quatre-vingt-un pour cent des ménages autochtones ayant un besoin impérieux de logement font face à des problèmes d'abordabilité. Par ailleurs, 17,8 % des ménages autochtones ont des problèmes de taille (c'est-à-dire qu'ils n'y a pas assez de chambres à coucher par rapport à la taille du ménage) et 24,2 % ont des problèmes de qualité (c'est-à-dire que les logements nécessitent des réparations importantes). Un ménage éprouve un besoin de logement en matière de taille et de qualité si son logement actuel ne répond pas à l'une ou aux deux normes : qualité (besoin de réparations majeures) et taille (pas assez de chambres à coucher par rapport à la taille du ménage), et si le ménage doit consacrer 30 % ou plus de son revenu brut aux frais de logement d'un autre logement local acceptable.

Compte tenu de leur revenu, les ménages autochtones en situation de besoin impérieux de logement ont aussi un besoin élevé d'abordabilité. En 2016, le revenu médian des ménages autochtones ayant un besoin impérieux de logement était de 24 965 \$. À titre de comparaison, les ménages des Premières Nations habitant dans les réserves avaient un revenu médian de 17 029 \$. En se basant sur les 30 % du revenu consacrés au logement, c'est-à-dire le seuil standard de l'abordabilité, les dépenses médianes abordables des ménages autochtones ayant un besoin impérieux de logement (hors des réserves)

¹⁸ Inuit Tapiriit Kanatami, 2004, Document d'information sur les Inuits et le logement.

¹⁹ Un ménage a des besoins en matière de logement liés à la qualité et à la taille si son logement est de qualité insuffisante, de taille insuffisante ou les deux, et s'il lui faudrait verser 30 % ou plus de son revenu avant impôt pour payer les frais de logement des habitations acceptables situées dans sa localité. Dans les réserves, les frais de logement sont estimés au moyen des coûts de possession d'un logement neuf, y compris les versements hypothécaires (capital et intérêt), les impôts fonciers et le coût des services publics. Il convient de noter que si les définitions du besoin impérieux de logement et du besoin en matière de taille et de qualité sont assez semblables, il existe des différences. À l'extérieur des réserves, on vérifie d'abord si le foyer satisfait les trois normes : abordabilité, qualité et taille. Si une des normes n'est pas satisfaite, on examine si le ménage est en mesure de payer le loyer médian du marché. À l'intérieur des réserves, on vérifie d'abord si le foyer satisfait les trois normes : abordabilité, qualité et taille. Si une des normes n'est pas satisfaite, on examine si le ménage est en mesure de payer le coût d'un logement en propriété nouvellement construit. Il existe deux différences principales : l'abordabilité n'est pas testée en premier lieu dans les réserves, mais elle l'est hors des réserves; le calcul de l'abordabilité est basé sur le coût d'un nouveau logement en propriété à l'intérieur des réserves, tandis que l'abordabilité est calculée en se basant sur les loyers médians hors des réserves.

s'élevaient à 624 \$, tandis que le coût moyen de logement était de 917 \$. Ces ménages auraient besoin d'une aide au logement moyenne de 293 \$ par mois, soit 3 516 \$ par an, pour se permettre leur logement actuel. Ce niveau de subvention ne permettrait toutefois pas de répondre entièrement aux besoins des ménages autochtones ayant un besoin impérieux de logement qui vivent dans des logements nécessitant des réparations importantes ou dont la taille n'est pas adaptée au nombre d'occupants. Pour que les ménages autochtones en situation de besoin impérieux de logement puissent s'offrir un logement adéquat et de taille appropriée, le directeur parlementaire du budget estime que les ménages autochtones vivant hors des grands centres urbains auraient besoin d'une aide au logement de 333 dollars par mois et que ceux habitant dans les grands centres urbains auraient besoin de 475 dollars par mois²⁰.

Même avec un revenu comparable, les ménages autochtones sont plus susceptibles d'avoir un besoin impérieux de logement. Les ménages autochtones dont le revenu total se situe dans le quintile inférieur (c'est-à-dire 20 %) de la répartition du revenu des ménages sont 1,3 fois plus susceptibles d'avoir un besoin impérieux de logement que les ménages non autochtones du quintile inférieur de la répartition du revenu des ménages. De la même façon, les ménages autochtones appartenant au deuxième quintile le plus bas de la répartition du revenu des ménages sont 1,6 fois plus susceptibles d'avoir un besoin impérieux de logement que les ménages non autochtones ayant le même revenu. Parmi les familles autochtones, l'un des facteurs contribuant à un taux plus élevé en matière de besoin de logement est que les familles nombreuses doivent faire face à des coûts de logement plus élevés en raison de la taille des logements adaptés. Les familles autochtones ayant besoin d'un logement sont, en moyenne, plus grandes que les familles non autochtones.

La question du besoin impérieux de logement est particulièrement importante pour un certain nombre de groupes de population.

- Le taux du besoin impérieux de logement est plus élevé chez les locataires des Premières Nations (locataires inscrits et non inscrits : 36,1 % et 34,7 % respectivement) que parmi les propriétaires des Premières Nations (propriétaires inscrits et non inscrits : 8,3 % et 6,6 % respectivement).
- Près d'un quart (24,9 %) des ménages des Premières Nations âgés de 30 à 44 ans ont un besoin impérieux de logement. Ce pourcentage est plus élevé dans cette cohorte d'âges que dans d'autres, pour lesquelles le taux du besoin impérieux de logement varie de 16,3 % à 18,5 %).
- Le besoin impérieux de logement est plus élevé parmi les familles monoparentales des Premières Nations, quel que soit leur âge (44,5 % des familles monoparentales ayant des enfants de moins de 18 ans éprouvent un besoin impérieux de logement, contre 8,9 % des couples des Premières Nations ayant des enfants).
- Les familles autochtones plus nombreuses sont plus susceptibles d'éprouver un besoin impérieux de logement.

Facteurs déclarés contribuant à l'itinérance

Les refuges demandent généralement à leurs utilisateurs les raisons de leur présence. Les enquêtes menées dans le cadre de recensements des sans-abri demandent aussi généralement aux participants les raisons de leur perte de logement.

²⁰ Bureau du directeur parlementaire du budget. Logement pour les Autochtones vivant en milieu urbain, rural et nordique, 2021

Selon une étude d'ESDC fondée sur des données nationales sur les refuges, près des deux tiers des utilisateurs autochtones (par rapport aux raisons fournies concernant leur présence) ont indiqué la perte d'un logement (à cause d'une situation urgente, d'une expulsion ou d'une autre raison) comme raison de leur présence dans le refuge.²¹ Des données propres aux Premières Nations ne sont pas disponibles.

Bien que le taux global d'auto-déclaration ait été faible, les utilisateurs autochtones ont été plus de deux fois plus nombreux que les utilisateurs non autochtones à déclarer des problèmes de toxicomanie ou financiers comme raison de leur présence dans un refuge (voir le tableau ci-dessous).

Raisons invoquées pour le recours au refuge, Étude sur l'itinérance autochtone au Canada

	Autochtones	Non autochtones
Perte d'un logement (situation d'urgence, expulsion ou autre raison)	65,3 %	41,4 %
Raisons financières	8,3 %	3,6 %
Mode de vie nomade	8,3 %	18,4 %
Autre	6,3 %	17 %
Toxicomanie	4,8 %	1,9 %
Rupture avec la famille ou conjugale	3,5 %	10,1 %
Fin de traitement ou d'incarcération	2,9 %	6 %
Fuite face à la violence	0,6 %	1,6 %

Source : Note de service destinée au sous-ministre, Emploi et Développement social Canada, Étude sur l'itinérance autochtone au Canada, 2019

En 2019, le Programme pour la prévention de la violence familiale (PPVF) de Services aux Autochtones Canada a accordé un financement de fonctionnement à 41 refuges pour femmes et enfants habitant dans des réserves dans les provinces et au Yukon. Cinq autres étaient en cours de construction au moment (2019) où le Comité permanent de la condition féminine préparait son rapport sur les refuges et les maisons de transition destinés aux femmes et aux enfants victimes de violence.²² Le financement de 12 autres nouveaux refuges a été approuvé le 21 juin 2021.²³ En 2019, les 41 refuges en activité servaient environ 330 communautés des Premières Nations, ce qui représente environ 55 % de toutes les communautés des Premières Nations. Des données sont présentées dans l'Enquête sur les maisons d'hébergement de Statistique Canada, qui porte sur les raisons pour lesquelles les femmes ont recours à un refuge. Les données publiées ne sont toutefois pas propres aux refuges dans les réserves.

²¹ Emploi et Développement social Canada. Note de service destinée au sous-ministre d'Emploi et Développement social Canada, Étude sur l'itinérance autochtone au Canada, 2019.

²² Comité permanent de la condition féminine. Rapport 15 — Survivre à la violence et renforcer la résilience — Étude sur le réseau canadien de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence, 2019.

²³ SCHL. Financement disponible pour les maisons d'hébergement dans les réserves (<https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionals/project-funding-and-mortgage-financing/funding-programs/all-funding-programs/shelters-initiative-for-indigenous-women-and-children/funding-available-for-shelters-on-reserve>).

Bien que toutes les communautés qui ont participé au comptage ponctuel national des sans-abri dans les collectivités canadiennes aient recueilli des données sur les raisons de la perte d'un logement, EDSC n'a pas encore publié ce type de données pour les membres des Premières Nations ou les Autochtones en tant que groupe ou pour la population générale des sans-abri. Très peu de collectivités ont publié ce type de données pour les Premières Nations ou les Autochtones en tant que groupe dans leurs propres rapports de comptage des sans-abri. Parmi les rapports de comptage des 126 collectivités qui ont été examinés dans le cadre de l'analyse de la situation, seul celui d'une communauté, Ottawa, indique des raisons de la perte d'un logement chez les Autochtones. Bien qu'il ne faille pas transposer les raisons suivantes à l'ensemble des Autochtones, les principales raisons invoquées par les Autochtones d'Ottawa pour expliquer la perte de leur logement sont la dépendance ou la toxicomanie (24 %), un différend avec un conjoint ou un partenaire (14 %), l'incarcération (13 %), l'incapacité de payer le loyer ou le prêt hypothécaire (13 %), la maladie ou l'état de santé (12 %) et des conditions de logement dangereuses (11 %).²⁴

Facteurs démographiques et sociaux contribuant à l'itinérance chez les Premières Nations

Plusieurs facteurs démographiques et tendances sociales expliquent l'itinérance parmi les Premières Nations.

- La population des Premières Nations est en pleine croissance et, sans une intervention adéquate et ciblée, elle pourrait constituer un groupe démographique de sans-abri à croissance rapide — La population des Premières Nations, y compris les Indiens inscrits ou visés par un traité en vertu de la *Loi sur les Indiens* et ceux qui ne le sont pas, a augmenté de 39,3 % depuis 2006; elle comptait 977 230 personnes en 2016.²⁵ Elle devrait augmenter de 1 333 000 à 1 685 000 personnes entre 2011 et 2036.²⁶
- La population des Premières Nations est jeune et l'itinérance chez les jeunes Autochtones est en hausse²⁷ — L'âge médian de la population des Premières Nations est de 27 ans, soit plus de 14 ans de moins que parmi la population non autochtone (dont l'âge médian est de 41,3 ans).²⁸ Parmi les membres des Premières Nations, 29,2 % avaient 14 ans ou moins en 2016, soit plus de quatre fois le pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus (6,4 %). D'ici 2036, la population des Premières Nations devrait avoir un âge médian compris entre 32,5 et 35,2 ans.²⁹
- Les Premières Nations comptent un nombre plus élevé de familles monoparentales, qui connaissent un niveau de pauvreté plus élevé qui les expose davantage au risque d'itinérance — Parmi les foyers autochtones situés hors des réserves, 16,2 % sont des familles monoparentales, en comparaison de 9,8 % parmi les foyers non autochtones.³⁰ En 2011, dans les réserves, 23,0 % des foyers étaient des familles monoparentales.³¹

²⁴ Ville d'Ottawa. Everyone Counts: Ottawa's 2018 Point-in-Time Count.

²⁵ Statistique Canada. Recensement, 2016.

²⁶ Statistique Canada, Division de la démographie. Scénario de référence. Les chiffres de la population comprennent le sous-dénombrement du recensement, 2015.

²⁷ Aboriginal Housing Management Association, N.D. The Roots of Aboriginal Homelessness in Canada.

²⁸ Statistique Canada. Recensement, 2016.

²⁹ Statistique Canada, Division de la démographie. Scénario de référence. Les chiffres de la population comprennent le sous-dénombrement du recensement, 2015.

³⁰ Statistique Canada. Recensement, 2016

³¹ SCHL, NHS-based housing indicators and data, 2011

- Étant donné que la population des Premières Nations habitant hors des réserves est plus mobile que la population non autochtone, elle est probablement plus susceptible de subir les effets d'un marché locatif serré et coûteux.³² Parmi la population vivant dans les réserves, 8,3 % avaient déménagé au cours de l'année précédant le recensement (soit de la réserve vers l'extérieur, soit entre deux endroits hors de la réserve) et 24 % avaient déménagé au cours des cinq années précédant le recensement, tandis que 21,2 % de la population des Premières Nations habitant hors des réserves avaient déménagé au cours de l'année précédant le recensement et 51,2 % au cours des cinq années précédant le recensement. En comparaison, 12,9 % et 38,0 % des non-Autochtones avaient déménagé au cours de l'année précédente et des cinq années précédentes respectivement.
- La population autochtone migre de plus en plus vers les villes.³³ En 2016, plus de la moitié (51,8 %) de la population autochtone totale vivait dans une région métropolitaine.³⁴ Entre 2006 et 2016, le nombre d'Autochtones habitant dans des régions métropolitaines a augmenté de près de 60 %.

Bien qu'ils représentent une proportion importante de la population des sans-abri, il n'existe pas de données détaillées sur le nombre de membres des Premières Nations en situation d'itinérance à l'échelle nationale. Les données disponibles sont très limitées et principalement pan-autochtones.

Les plus récents comptages ponctuels nationaux des personnes en situation d'itinérance ont été réalisés au printemps 2021, mais les résultats ne sont pas encore disponibles. Ainsi, la présente analyse de la situation est basée seulement sur des données recueillies lors du comptage de 2018. Les comptages ponctuels ont deux volets principaux. Le premier est une énumération ou un comptage des personnes en situation d'itinérance absolue, c'est-à-dire qui séjournent dans des refuges ou dans la rue à un moment donné. Le deuxième est une enquête auprès des personnes en situation d'itinérance qui permet de recueillir des données démographiques et des renseignements sur les besoins en matière de services.

Soixante et une collectivités ont participé au comptage de 2018, qui était coordonné à l'échelon national et basé sur des méthodes cohérentes. Au-delà du comptage ponctuel national, la recherche a permis de constater que 64 autres collectivités avaient effectué un comptage des sans-abri en utilisant diverses méthodes et des définitions de l'itinérance. La recherche n'a permis de trouver qu'une seule Première Nation qui a effectué un comptage des sans-abri dans une réserve.³⁵ Les comptages ponctuels sous-estiment probablement le nombre de membres des Premières Nations qui sont sans abri. Cela s'explique notamment par la surreprésentation des membres des Premières Nations en situation d'itinérance cachée, les déplacements entre les collectivités urbaines et les réserves et la défiance à l'égard des comptages ponctuels.³⁶ Le manque de données dans de nombreuses collectivités et les limites des méthodes rendent difficile l'estimation précise du nombre de sans-abri des Premières Nations un jour donné.

³² Département américain du logement et du développement urbain. Market Predictors of Homelessness, 2019.

³³ Département américain du logement et du développement urbain. Market Predictors of Homelessness, 2019.

³⁴ Statistique Canada. Recensement, 2016.

³⁵ Alberta Rural Development Network, 2018 Rural Homelessness Estimation Project, Kainai First Nation Community Report, 2019.

³⁶ Observatoire canadien sur l'itinérance. Trousse à outils pour le comptage ponctuel, Favoriser les partenariats et la compétence autochtones pendant le comptage ponctuel.

Malgré ces limites, les données disponibles provenant des recensements de sans-abri dans 125 collectivités ont été compilées. Les résultats sont les suivants :

- Sur les 32 806 personnes considérées en situation d'itinérance dans 112 collectivités au Canada³⁷, 10 833 étaient des Autochtones.
- Les autochtones représentaient 33 % de la population totale des sans-abri, alors qu'ils ne représentent que 4,7 % de la population totale de ces collectivités.
- Les membres des Premières Nations représentaient 28 % de la population des sans-abri dans les 44 collectivités qui ont déclaré le nombre de membres des Premières Nations en situation d'itinérance. Dans ces collectivités, les citoyens des Premières Nations ne représentaient que 2 % de la population, ce qui souligne leur surreprésentation parmi les sans-abri.
- D'après les rapports des collectivités sur les Autochtones et les Premières Nations, chaque nuit, 2,6 % des membres des Premières Nations et 1,1 % de la population autochtone dans son ensemble sont sans abri, en comparaison de 0,11 % parmi la population non autochtone.
- À tout moment, une personne sur 38 dans la population des Premières Nations et une sur 90 dans l'ensemble de la population autochtone est en situation d'itinérance; c'est une personne sur 900 dans la population non autochtone.
- Le taux d'itinérance était 23 fois plus élevé chez les Premières Nations et 10 fois plus élevé parmi l'ensemble des Autochtones que parmi les non-autochtones.

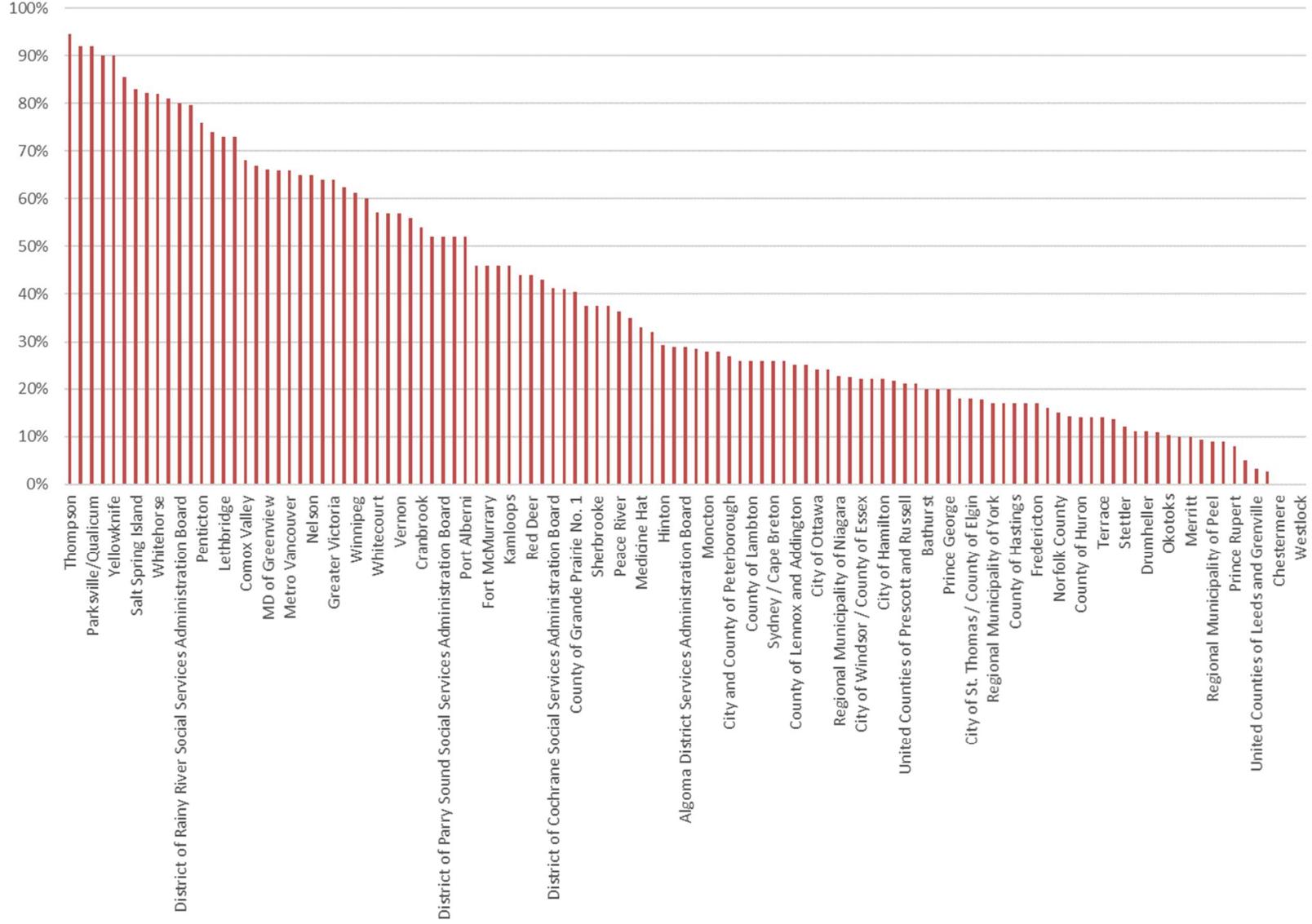
Bien que le nombre de collectivités ayant communiqué des données propres aux Premières Nations soit limité, les données disponibles suggèrent que la plupart des Autochtones sans abri au Canada sont des membres des Premières Nations. En extrapolant à partir des données disponibles, 9 191 des 10 833 personnes autochtones en situation d'itinérance dans les 112 collectivités au Canada ayant publié des données de comptage ponctuel étaient des membres des Premières Nations.

Étant donné que ces nombres ne tiennent pas compte des nombreux citoyens des Premières Nations qui vivent dans les réserves ou qui sont hébergés provisoirement (par exemple sur un divan), le nombre réel de membres des Premières Nations en situation d'itinérance est probablement beaucoup plus élevé.

La proportion de sans-abri ayant une identité autochtone varie selon les collectivités et se situe entre 0 et 95 %. C'est à Thompson, au Manitoba, que l'on trouve la plus forte proportion de personnes ayant une identité autochtone.

³⁷ 112 collectivités ont fourni des données sur la population totale des sans-abri et les personnes ayant une identité autochtone. Ces collectivités comptaient une population totale de 20 289 232 habitants, soit 58 % de la population totale du Canada.

Figure 1 : Proportion de la population de sans-abri ayant une identité autochtone



Parmi les collectivités qui ont déclaré des membres des Premières Nations en situation d'itinérance, la proportion de ces derniers variait de 0 à 91 %. C'est à Thompson, au Manitoba, que la proportion de membres des Premières Nations est la plus élevée. Dans presque toutes les collectivités possédant des données, les membres des Premières Nations sont surreprésentés dans la population des sans-abri.

Figure 2 : Proportion de la population de sans-abri ayant une identité des Premières Nations

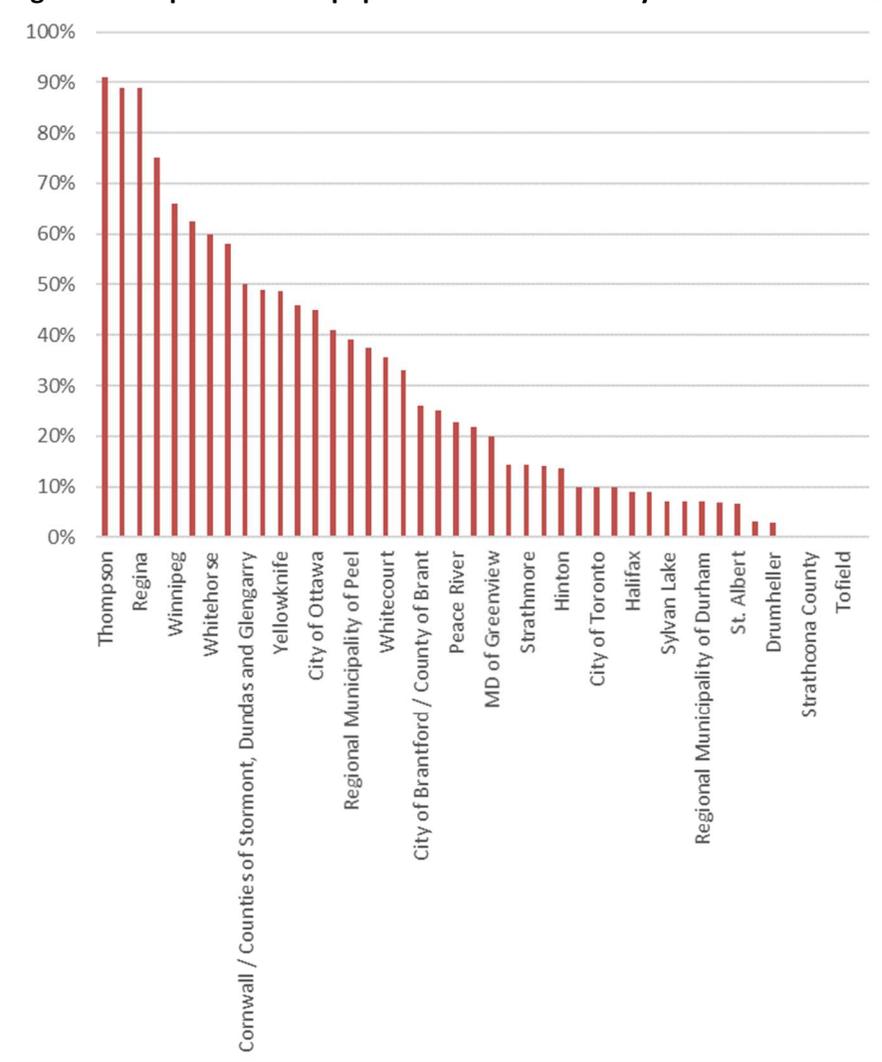
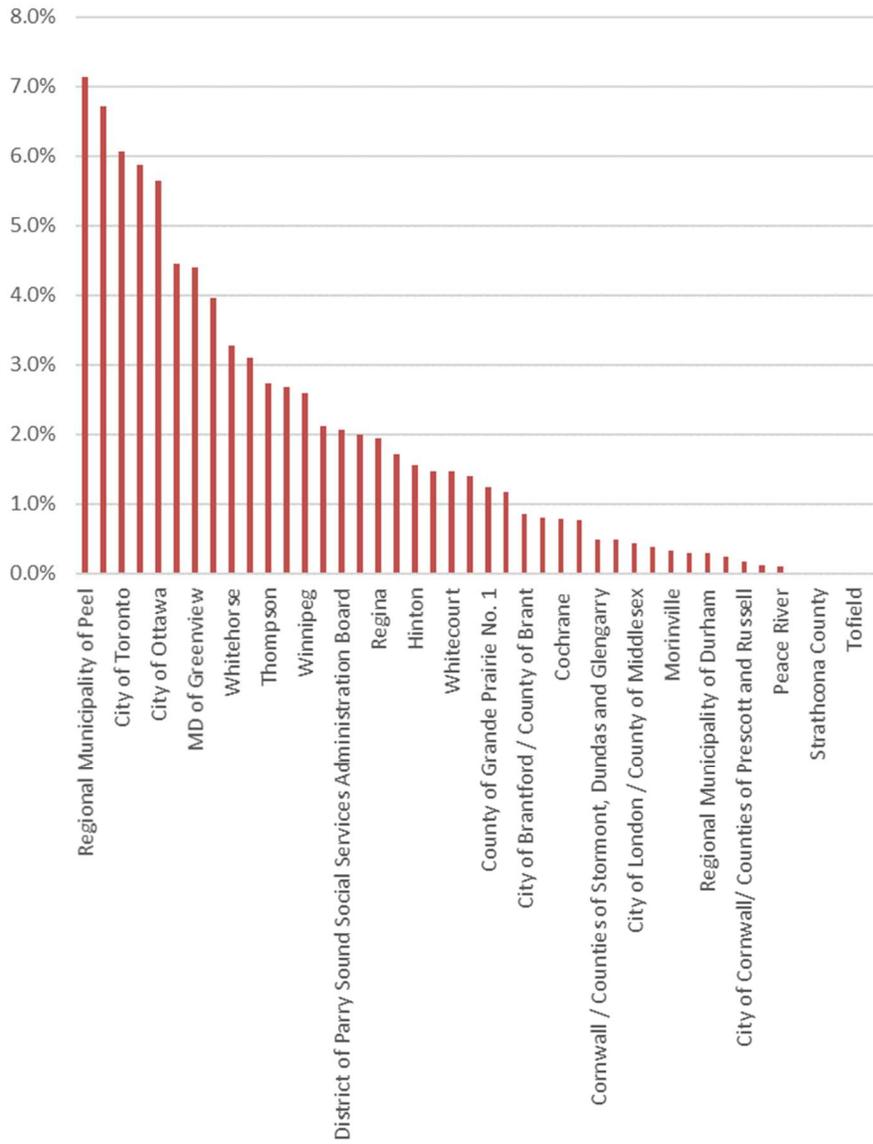


Figure 3 : Rapport entre les membres des Premières Nations en situation d’itinérance et la population des Premières Nations, par collectivité



Randall Akee et Donna Feir ont utilisé des données de recensement et des données administratives de l'ancien ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (maintenant Services aux Autochtones Canada/Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada) pour estimer le nombre et le taux d'Indiens inscrits en situation d'itinérance. Leur estimation comprend les Indiens inscrits habitant à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. Selon leur estimation, en faisant la moyenne des nombres de 2001 et 2016,³⁸ près de 76 000 Indiens inscrits étaient en situation d'itinérance un jour donné. Cela représente près de 12 % de la population d'Indiens inscrits.

Si les données de recensement combinées aux données administratives d'Affaires autochtones et du Nord Canada et à celles des comptages ponctuels fournissent des informations importantes sur le nombre de personnes en situation d'itinérance un jour donné, d'autres sources donnent un aperçu du nombre de personnes en situation d'itinérance sur une période donnée. D'après les données recueillies par EDSC dans son étude nationale sur les refuges, entre 19 160 et 25 232 personnes s'étant déclarées membres des Premières Nations ont utilisé un refuge d'urgence en 2016.³⁹ Dans l'ensemble, 17,1 % des utilisateurs de refuges se sont déclarés membres des Premières Nations, et 30,7 % avaient une ou plusieurs identités autochtones. En comparaison, 2,8 % de la population canadienne totale se déclare membre des Premières Nations et 4,9 % comme un Autochtone. Ces pourcentages soulignent une fois de plus la surreprésentation des membres des Premières Nations au sein de la population des sans-abri. Il convient toutefois de noter que le comptage ponctuel national des sans-abri a révélé que le pourcentage d'Autochtones sans abri était plus élevé parmi les Autochtones vivant dans des endroits sans refuge (37 %) et ceux résidant chez des tiers (43 %).⁴⁰ Cela laisse à penser que les statistiques sur les refuges sous-estiment probablement l'ampleur de l'itinérance parmi les Premières Nations et les Autochtones dans leur ensemble.

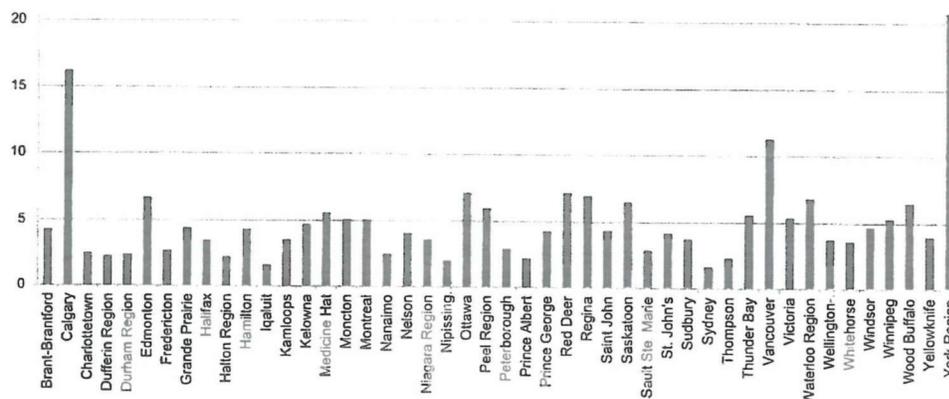
Le taux d'utilisateurs de refuges autochtones varie considérablement d'une région à l'autre, allant de moins de 5 % de personnes se déclarant d'ascendance autochtones dans certaines communautés de banlieue à plus de 90 % dans de nombreuses communautés du Nord, où les Autochtones représentent un pourcentage plus élevé de la population. Aucune donnée n'a été publiée sur le rapport entre le nombre de personnes des Premières Nations utilisant des refuges et la population des Premières Nations.

Figure 4 : Rapport entre le nombre d'Autochtones utilisant les refuges et la population autochtone, par communauté

³⁸ Akee, Randall et Donna Feir. Estimating Institutionalization and Homelessness for Status First Nations in Canada: A Method and Implications, 2018.

³⁹ EDSC, Étude nationale sur les refuges, 2005-2016

⁴⁰ EDSC. Tout le monde compte 2018 : Faits saillants Résultats préliminaires du deuxième dénombrement ponctuel de l'itinérance dans les collectivités canadiennes coordonné à l'échelle nationale.



Source : Note de service pour le sous-ministre d'Emploi et Développement social Canada, Étude sur l'itinérance autochtone au Canada, 15 mai 2019.

La surreprésentation la plus forte a été observée dans les Prairies, où 68 % des utilisateurs de refuges sont des Autochtones, contre 10,4 % de non-Autochtones. Des recherches supplémentaires seraient nécessaires pour déterminer les principales raisons de cette situation. Dans chacune des communautés possédant des données disponibles, les Autochtones sont surreprésentés dans les refuges d'urgence par rapport à l'ensemble de la population.

Pourcentage d'utilisateurs de refuges autochtones par rapport au pourcentage de la population autochtone, par région (2016)

	Atlantique (T.-N., Î.- P.-É., N.- B., N.-É.)	Est (Ont., Qc)	Prairies (Man., Sask., Alb.)	Ouest (C.-B.)	Nord (NU, Yk, T.N.-O.)
% d'utilisateurs de refuges	10 %	16 %	67 %	27 %	76 %
% de la population	5 %	2,5 %	10 %	6 %	52 %

En 2016, le taux d'utilisation des refuges par des Autochtones était 8,7 fois plus élevé que parmi les non-Autochtones.

Taux d'utilisation des refuges par des Autochtones par rapport aux non-Autochtones (2016)

Âge	Enfants (0 à 14 ans)	Jeunes (15 à 24 ans)	Adultes (25 à 64 ans)	Aînés (65 ans +)
Autochtones	7,3 fois plus élevé	5,4 fois plus élevé	10 fois plus élevé	11,6 fois plus élevé

L'Enquête sur les établissements d'hébergement pour les victimes de violence (anciennement l'Enquête sur les maisons d'hébergement) fournit des renseignements sur le nombre de lits dans les refuges destinés aux femmes victimes de violence et à leurs enfants et un comptage ponctuel des personnes résidant dans ces refuges, ainsi que sur leurs expériences en matière de violence familiale et de dépendance. Les dernières données disponibles datent de 2018. Une enquête plus récente a fourni un instantané en date du 14 avril 2021. Les données de cette enquête devraient être publiées en avril 2022.

Le 18 avril 2018, 729 femmes autochtones et leurs 699 enfants séjournaient dans des refuges pour femmes et enfants victimes de violence.⁴¹ Ils représentaient respectivement 22 % et 25 % des résidents. La représentation des femmes et des enfants autochtones était respectivement 5 et 3 fois plus élevée dans ces établissements par rapport à leur représentation dans la population canadienne. Il n'existe aucune publication de données sur les femmes des Premières Nations en particulier, ni sur les refuges situés dans les réserves.

Itinérance cachée

Dans le cadre de son Enquête sociale générale - Sécurité des Canadiens, Statistique Canada a réalisé un cycle d'enquête sur la persécution qui a fourni des renseignements sur les expériences d'itinérance cachés au cours de la vie. L'enquête a révélé que 18,5 % des personnes ayant une identité autochtone avaient connu l'itinérance cachée.⁴² Ce taux est plus de deux fois supérieur à celui des personnes non autochtones (7,6 %). Selon la définition de l'enquête, l'itinérance cachée est le fait de devoir « vivre temporairement avec la famille, des amis, dans sa voiture ou n'importe où ailleurs, car on n'a nulle part où aller » (Rodrigue, 2016, p. 2).

Statistique Canada a effectué une modélisation pour déterminer les probabilités estimatives d'itinérance cachée pour des personnes présentant diverses caractéristiques. Les caractéristiques prises en compte comprenaient le sexe, l'âge, l'appartenance à une minorité visible, l'identité autochtone, l'orientation sexuelle, les persécutions durant l'enfance, la responsabilité légale du gouvernement en tant qu'enfant, l'état matrimonial, le niveau d'éducation, le handicap, la mobilité, le sentiment d'appartenance à la communauté locale et le nombre de persécutions au cours de la dernière année. En ce qui concerne les personnes ayant une identité autochtone, la modélisation a montré que la probabilité estimative d'itinérance cachée au cours de la vie était de 0,14 %, soit 1 Autochtone sur 7. Étant donné que de nombreuses caractéristiques liées à l'itinérance pourraient être liées les unes aux autres, Statistique Canada a également effectué une modélisation pour examiner les caractéristiques qui sont des facteurs significatifs associés à l'itinérance cachée lorsque toutes les autres caractéristiques sont prises en compte. La modélisation a montré que la probabilité estimative d'une personne autochtone était toujours la plus élevée, même lorsqu'un large éventail de caractéristiques sociodémographiques étaient prises en compte.

Les facteurs contribuant à l'itinérance cachée sont particulièrement dominants dans les réserves, mais les données spécifiques sur les réserves et à l'extérieur n'ont pas été publiées. Des recherches supplémentaires seraient nécessaires pour évaluer l'étendue de l'itinérance dans les réserves.

⁴¹ Statistique Canada. [Nombre et pourcentage de femmes et d'enfants qui accompagnent un adulte résidant dans un établissement d'hébergement pour les victimes de violence comparativement aux femmes et enfants vivant dans des ménages privés, selon certaines caractéristiques — profil instantané d'une journée](#)

⁴² Statistique Canada. Enquête sociale générale - Sécurité des Canadiens (victimisation), 2014.

3. Profil des Autochtones en situation d'itinérance

Il existe peu de renseignements sur les caractéristiques des membres des Premières Nations en situation d'itinérance. La plupart des données disponibles sont pan-autochtones, et elles sont limitées principalement à des renseignements de base, tels le sexe et l'âge.

En 2018, selon le comptage ponctuel national des sans-abri, parmi la population autochtone en situation d'itinérance, 38,5 % étaient des femmes, 58,6 % des hommes et 2,9 % des personnes à l'identité de genre variée. Les participants qui se déclaraient autochtones avaient légèrement plus tendance à s'identifier en tant que femme ou comme personne à l'identité de genre variée.

Les personnes se déclarant autochtones représentaient 38 % des participants à l'identité de genre variée. Cela s'explique en partie par le nombre de participants ayant déclaré être bi-spirituels.

Sexe des personnes en situation d'itinérance, Tout le monde compte – Comptage ponctuel, 2018

	Femme	Homme	Personne à l'identité de genre variée
Autochtones	38,5 %	58,6 %	2,9 %
Non-Autochtones	32,1 %	66,2 %	1,7 %

Source : Tout le monde compte – Comptage ponctuel, 2018.

En ce qui concerne les utilisateurs de refuges, les données de l'Étude nationale sur les refuges (2016) révèlent une proportion de femmes autochtones (37,5 %) par rapport aux hommes (62,2 %) semblable aux résultats du comptage ponctuel de 2018 (Remarque : les termes « femmes » et « hommes » sont utilisés parce ce sont ceux qui sont utilisés dans l'étude nationale sur les refuges). L'étude a révélé que 3,7 % des femmes autochtones avaient recours aux refuges, contre 0,2 % parmi la population féminine non autochtone. En ce qui concerne les hommes autochtones, 8,2 % ont eu recours aux refuges, contre 0,8 % parmi la population non autochtone. Les hommes autochtones sont plus de 10 fois plus susceptibles d'utiliser un refuge que les hommes non autochtones, tandis que les femmes autochtones sont plus de 15 fois plus susceptibles d'y avoir recours que leurs homologues non autochtones.

En 2018, le comptage ponctuel national des sans-abri a fourni une répartition par âge des utilisateurs de refuges autochtones et a révélé qu'elle était semblable à celle des utilisateurs non autochtones. Les aînés autochtones constituent le groupe le plus surreprésenté parmi les utilisateurs de refuges. Ils sont 16 fois plus susceptibles d'utiliser des refuges que les aînés non autochtones.

Répartition des utilisateurs de refuges par groupe d'âge, 2016

	Enfants (0 à 15 ans)	Jeunes (16 à 24 ans)	Adultes (25 à 64 ans)	Aînés (65 ans +)
Non-autochtones	2,6 %	16,4 %	77 %	4,1 %
Autochtones	3,7 %	12,9 %	80,7 %	2,8 %

Source : Tout le monde compte – Comptage ponctuel, 2018.

L'étude d'EDSC sur l'itinérance autochtone au Canada a dressé un profil détaillé de la nature des expériences d'hébergement en refuge des citoyens autochtones. Elle s'est surtout penchée sur les

Premières Nations en tant que sous-groupe.⁴³ Cependant, ces renseignements n'ont pas été rendus publics.

Seules 16 des 125 collectivités disposant d'un rapport de recensement des sans-abri ont fourni des renseignements sur le profil des Autochtones en situation d'itinérance, hormis l'âge et le sexe. Aucune des collectivités n'a fourni de données propres aux Premières Nations. Bien que le présent rapport fournisse ce type de données lorsqu'elles étaient disponibles et étant donné le nombre limité de collectivités qui ont fourni des données, les données ne peuvent pas nécessairement être appliquées à la population des Premières Nations ou aux Autochtones en situation d'itinérance à l'échelle nationale. Selon les données disponibles, 46 % des Autochtones en situation d'itinérance ont déclaré avoir un problème de santé aigu ou chronique⁴⁴, 54 % ont déclaré avoir un problème de santé mentale⁴⁵, 62 % ont déclaré souffrir d'une dépendance⁴⁶ et 33 % ont déclaré avoir un handicap.⁴⁷ Seules deux collectivités ont fourni des renseignements sur le niveau de besoin (souvent appelé acuité) des Autochtones en situation d'itinérance. Par conséquent, ces données doivent être utilisées avec prudence. Parmi les 83 Autochtones en situation d'itinérance dans ces deux collectivités, 6 % avaient une acuité faible, 36 % une acuité modérée et 58 % une acuité élevée. Des données provenant des sept plus grandes villes de l'Alberta ont montré que 61 % des Autochtones en situation d'itinérance avaient déménagé dans la collectivité au cours de l'année précédente.⁴⁸ Cela peut s'expliquer par le fait qu'une population mobile est plus prédisposée à l'itinérance. D'après des données provenant de sept collectivités de l'Ontario, 37 % des Autochtones en situation d'itinérance avaient déjà eu affaire au système de protection de l'enfance.⁴⁹

Bien que ces données ne donnent qu'un aperçu des caractéristiques des Autochtones en situation d'itinérance, il n'existe pas de renseignements quantitatifs propres aux Premières Nations. De plus, même les données pan-autochtones ne permettent pas de savoir si et comment l'itinérance touche de manière disproportionnée certains groupes de population, comme les 2ELGBTQWIA, les jeunes, les femmes, les adultes et les personnes âgées.

Expériences des Premières Nations en matière d'itinérance

L'étude d'EDSC sur l'itinérance autochtone au Canada a montré que les utilisateurs de refuges autochtones effectuent un plus grand nombre de séjours en refuge par an, présentent des taux d'itinérance épisodique plus élevés (c'est-à-dire trois séjours ou plus en refuge dans l'année) et sont moins susceptibles de quitter un refuge parce qu'ils ont trouvé un lieu de résidence.⁵⁰

Les séjours en refuge des utilisateurs autochtones sont en moyenne plus courts. La durée moyenne du séjour des utilisateurs membres des Premières Nations est de 10 jours. Elle est inférieure de 6,6 jours à celle des utilisateurs non autochtones.

⁴³ Emploi et Développement social Canada. Note de service destinée au sous-ministre d'Emploi et Développement social Canada, Étude sur l'itinérance autochtone au Canada, 2019.

⁴⁴ Basé sur les données de six collectivités comptant 549 Autochtones en situation d'itinérance.

⁴⁵ Basé sur les données de six collectivités comptant 487 Autochtones en situation d'itinérance.

⁴⁶ Basé sur les données de cinq collectivités comptant 447 Autochtones en situation d'itinérance.

⁴⁷ Basé sur les données de six collectivités comptant 514 Autochtones en situation d'itinérance.

⁴⁸ Les sept collectivités comptaient 2 740 Autochtones en situation d'itinérance.

⁴⁹ Les sept collectivités comptaient 1 873 Autochtones en situation d'itinérance.

⁵⁰ Note de service destinée au sous-ministre d'Emploi et Développement social Canada, Étude sur l'itinérance autochtone au Canada, 15 mai 2019.

Les séjours plus courts des utilisateurs de refuges autochtones ne constituent pas nécessairement un résultat positif, car l'analyse indique que leurs séjours sont moins susceptibles de prendre fin en raison du fait qu'ils ont trouvé un logement, même en tenant compte d'autres facteurs aggravants, tels que l'âge, la situation familiale, le sexe, la communauté, la raison du séjour et les recours antérieurs aux refuges.

En moyenne, les utilisateurs des refuges des Premières Nations ont effectué 4,1 séjours par an, alors que ceux non autochtones en ont effectué 3,1. Ces nombres ont été obtenus après avoir pris en compte les facteurs aggravants.

En moyenne, les utilisateurs de refuges des Premières Nations se trouvent un peu moins souvent (4,9 %) en situation d'itinérance chronique que les utilisateurs non autochtones (5,3 %). Selon la définition, un utilisateur en situation d'itinérance chronique passe plus de 180 nuits dans l'année en refuge. Cependant, 38,9 % des utilisateurs de refuges des Premières Nations ont connu une situation d'itinérance épisodique (3 ou plus périodes d'itinérance au cours de l'année). Ce pourcentage est plus élevé que celui des utilisateurs non autochtones de refuges, soit 34,1 %.

Les utilisateurs de refuges non autochtones sont plus de deux fois plus nombreux que les utilisateurs des Premières Nations à indiquer l'obtention d'un logement en tant que raison pour quitter le refuge. Après avoir pris en compte l'âge, le sexe, la situation familiale, la communauté, la raison de l'utilisation d'un refuge et l'utilisation antérieure d'un refuge, les utilisateurs de refuge des Premières Nations étaient 19 % moins nombreux à quitter un refuge parce qu'ils avaient trouvé un logement. Les utilisateurs autochtones des refuges étaient 18,5 % plus nombreux à le quitter pour une autre raison. Les résultats indiquent que les Autochtones font face à des obstacles pour trouver un logement.

Raisons invoquées pour quitter un refuge

	Non-Autochtones	Autochtones
Temps maximum autorisé atteint	1,7 %	11,5 %
Départ de la région	6,1 %	18,2 %
Retour dans la rue	1,9 %	3,2 %
En opposition avec les règles ou expulsion	8,5 %	4,8 %
Autre refuge ou programme de refuge	9,1 %	4,9 %
Traitement ou hôpital	2,9 %	2 %
Obtention d'un logement	24,9 %	12,4 %
Aucune idée de l'avenir	37,7 %	31,9 %
Autre	7,2 %	11,2 %

Sept des 125 collectivités possédant un rapport de comptage des sans-abri ont indiqué le type d'itinérance vécu par les Autochtones, en précisant notamment s'ils étaient en situation d'itinérance absolue, s'ils étaient hébergés ou s'ils étaient logés provisoirement. Cependant, par rapport à d'autres, certaines collectivités ont compté des personnes qui étaient hébergés provisoirement, ce qui a limité notre capacité d'analyse des données.

Neuf des 125 collectivités possédant un rapport de comptage des sans-abri ont fourni des renseignements sur la proportion de la population autochtone en situation d'itinérance chronique ou épisodique. Dans ces collectivités, 54 % des Autochtones étaient en situation d'itinérance chronique et 25 % en situation d'itinérance épisodique.⁵¹ Il convient toutefois de noter que, par définition, les personnes en situation d'itinérance chronique sont plus susceptibles d'être prises en compte dans le cadre d'un comptage ponctuel (instantané dans le temps) que les personnes vivant une situation d'itinérance plus courte.

Les données sur les expériences des sans-abri des Premières Nations comportent un certain nombre de lacunes. Il n'existe pas de données sur les types d'itinérance les plus répandus parmi les Premières Nations au pays ou certaines différentes régions du pays, ni sur les différences en matière d'expériences entre les groupes de population.

⁵¹ Ces communautés comptaient au total 657 Autochtones en situation d'itinérance.

4. Programmes pour les membres des Premières Nations vivant ou risquant de vivre une situation d'itinérance

PROGRAMMES NATIONAUX

Dix programmes nationaux de logement offrent un soutien aux membres des Premières Nations en situation d'itinérance, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves. Ils ont été pris en compte à la suite d'un examen de sites Web et de rapports gouvernementaux. Ils sont décrits ci-dessous. La liste ne comprend pas les subventions et les aides au logement ni les aides aux locataires qui ne sont pas liées à l'itinérance.

Programme de logement	Objectif	Calendrier	Modèle de financement	Population cible
1) Fonds national de co-investissement	Fournir des prêts à faible taux d'intérêt et une contribution d'immobilisations pour la réparation ou réfection et la construction de logements abordables, de refuges, de logements de transition et de logements supervisés.	<ul style="list-style-type: none"> Lancement en 2016. Fait partie de la Stratégie nationale sur le logement (SNL). 	<ul style="list-style-type: none"> Processus de présentation demandes à la SCHL (financement unique). 	<ul style="list-style-type: none"> Fournisseurs de logements Municipalités, provinces, territoires Gouvernements et organisations autochtones Secteur privé
2) Fonds d'innovation pour le logement abordable	L'objectif est d'encourager de nouveaux modèles de financement et de nouvelles techniques de construction innovantes en matière de logement abordable, de créer des collectivités inclusives et accessibles et de lutter contre l'itinérance.	<ul style="list-style-type: none"> Lancement en 2016. Fait partie de la SNL. Financement sur 5 ans ou jusqu'à ce que tous les fonds soient affectés. 	<ul style="list-style-type: none"> Deux flux de financement : nouvelle construction et revitalisation. Processus de présentation demandes à la SCHL. 	<ul style="list-style-type: none"> Particuliers, sociétés et organisations Financement à l'intérieur et à l'extérieur des réserves.
3) Financement initial	Fournir des prêts sans intérêt et/ou des contributions non remboursables pour soutenir les coûts liés aux activités de pré-développement. Englobe les logements communautaires autochtones, les	<ul style="list-style-type: none"> Lancement en 2001. Fait partie de l'Initiative en matière de logement abordable. Remanié en 2018. 	<ul style="list-style-type: none"> Processus de présentation demandes par l'intermédiaire de la SCHL. Programme de prêts (contributions sans intérêt et 	<ul style="list-style-type: none"> Fournisseurs de logements Municipalités, provinces, territoires Gouvernements et organisations autochtones Secteur privé

Programme de logement	Objectif	Calendrier	Modèle de financement	Population cible
	refuges, les logements de transition, les logements supervisés, les logements communautaires et abordables ainsi que la rénovation de logements abordables existants.		non remboursables). <ul style="list-style-type: none"> Le courant des nouvelles constructions et le courant de la préservation. 	
4) Programme d'amélioration des maisons d'hébergement dans les réserves	Fournir des prêts-subventions jusqu'à 100 % du total des coûts admissibles pour la construction de nouvelles maisons d'hébergement. Destiné aux femmes et aux enfants autochtones fuyant la violence familiale.	<ul style="list-style-type: none"> Renouvellement annoncé en 2020 : construction de 10 maisons d'hébergement dans des communautés des Premières Nations situées dans des réserves au pays. 	<ul style="list-style-type: none"> Processus d'expression d'intérêt administré par la SCHL. Soutien opérationnel de maison d'hébergement par Services aux Autochtones Canada (SAC). 	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernements et organisations des Premières Nations dans les réserves
5) Programme pour la prévention de la violence familiale	Soutenir les activités quotidiennes de 46 refuges et financer des propositions communautaires pour des projets de prévention de la violence familiale à l'intérieur et à l'extérieur des réserves.	<ul style="list-style-type: none"> Lancement en 2016 	<ul style="list-style-type: none"> 2 volets importants : les activités et les projets de prévention. Demande annuelle de propositions par l'intermédiaire de Services aux Autochtones Canada pour des activités de prévention. Financement annuel des activités. 	<ul style="list-style-type: none"> Premières Nations Organisations autochtones situées dans des territoires Organisations autochtones situées à l'intérieur et à l'extérieur des réserves Des fonds pour la prévention et la sensibilisation sont également disponibles pour d'autres organismes non gouvernementaux et sans but lucratif.
6) Initiative pour la création rapide de logements	Aider à répondre aux besoins urgents en matière de logement des Canadiens en situation de vulnérabilité, en particulier durant la pandémie de COVID -19,	<ul style="list-style-type: none"> Lancement en 2020. En réponse à la COVID-19. Fait partie de la SNL. Financement supplémentaire 	<ul style="list-style-type: none"> Volet des principales villes : financement alloué en fonction de la ville. 	<ul style="list-style-type: none"> Municipalités, provinces, territoires Organes directeurs et organisations autochtones Organisations sans but lucratif

Programme de logement	Objectif	Calendrier	Modèle de financement	Population cible
	<p>par la création de nouvelles unités permanentes et abordables. L'Initiative consiste à accorder des contributions d'immobilisations pour couvrir les coûts liés à la construction de logements locatifs modulaires, à la conversion de logements non résidentiels en logements multi résidentiels abordables et à la réhabilitation de bâtiments délabrés et/ou abandonnés en logements multi résidentiels abordables.</p>	<p>alloué dans le budget de 2021.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volet dues projets : processus de présentation de demandes à la SCHL. 	
<p>7) Vers un chez-soi — Volet consacré à l'itinérance autochtone</p>	<p>Fournir des fonds aux organismes qui répondent aux besoins de soutien particuliers des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui vivent ou risquent de de vivre une situation d'itinérance. L'objectif est de fournir un financement aux organismes autochtones situés dans les centres urbains.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement en 2019. • Remplacé par la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement distribué par l'intermédiaire d'une entité communautaire, c'est-à-dire un organisme communautaire ou sans but lucratif (priorité aux organismes autochtones), qui a conclu une entente avec Emploi et Développement social Canada. • Environ 33 communautés reçoivent un financement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes sans but lucratif et communautaires dans les centres urbains. • Priorité accordée aux organismes autochtones
<p>8) Vers un chez-soi — Volet de financement des capacités et de</p>	<p>Soutenir les communautés dans la mise en œuvre d'un accès coordonné et</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement en 2019. 	<ul style="list-style-type: none"> • Doit répondre aux exigences de Vers un chez-soi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comprend les organismes autochtones (organismes sans but lucratif et à but lucratif contrôlés par des

Programme de logement	Objectif	Calendrier	Modèle de financement	Population cible
l'information communautaires	favoriser l'innovation dans le secteur.			Autochtones, associations non constituées en société contrôlées par des Autochtones, bandes visées par la <i>Loi sur les Indiens</i> , conseils tribaux et entités autonomes autochtones)
9) Vers un chez-soi — Volet Communautés désignées	Fournir un financement à 58 communautés urbaines en dehors des territoires qui font face à d'importants problèmes d'itinérance.	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement en 2019. 	<ul style="list-style-type: none"> • Allocations aux communautés désignées. • Processus de présentation de demandes pour devenir une communauté désignée. • Financement distribué par l'intermédiaire d'une entité communautaire, c'est-à-dire un organisme sans but lucratif, une municipalité, tout autre organisme communautaire qui a conclu une entente avec Emploi et Développement social Canada. • Environ 58 communautés désignées 	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes sans but lucratif • Municipalités • Organismes autochtones (comme ci-dessus) • Institutions publiques de santé et d'éducation
10) Fonds de soutien aux communautés autochtones	Aider les communautés et organismes autochtones à se préparer et à intervenir pendant la pandémie de COVID-19.	<ul style="list-style-type: none"> • Lancé en 2020 dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de demandes de financement fondées sur les besoins auprès de Services aux Autochtones Canada 	<ul style="list-style-type: none"> • Communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis • Communautés et organismes autochtones

Parmi ces programmes, quatre accordent des fonds à la lutte contre l'itinérance autochtone, et seul le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement dans les réserves consacre des fonds à l'itinérance dans les réserves. Le Programme pour la prévention de la violence familiale fournit un soutien aux refuges situés à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. Le Fonds de soutien aux communautés autochtones, un programme d'intervention en période de COVID-19 géré par Services aux Autochtones Canada, offre un soutien aux communautés des Premières Nations à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. Le volet Logement autochtone du programme Vers un chez-soi offre un soutien seulement à l'extérieur des réserves, principalement dans les centres urbains.

- Programme d'amélioration des maisons d'hébergement : uniquement dans les réserves
- Programme pour la prévention de la violence familiale : à l'intérieur et à l'extérieur des réserves
- Fonds de soutien aux communautés autochtones : à l'intérieur et à l'extérieur des réserves
- Volet Logement autochtone du programme Vers un chez-soi : à l'extérieur des réserves

Bien que les autres programmes de financement fédéraux ne soient pas propres aux Premières Nations, nombre d'entre eux fournissent des fonds pour soutenir les Autochtones en situation d'itinérance, notamment plusieurs programmes de la Stratégie nationale sur le logement, dont le Fonds national de co-investissement, le Fonds d'innovation pour le logement abordable et l'Initiative pour la création rapide de logements.

Le Fonds national de co-investissement, par exemple, a pour but de financer 800 nouvelles unités pour aider les populations autochtones et la réparation ou réfection de 9 900 logements autochtones. Ces deux volets représentent respectivement environ 5,8 % et 13,3 % du total de l'engagement financier. Des allocations de financement similaires n'étaient pas disponibles pour le Fonds d'innovation pour le logement abordable, bien que les organismes autochtones soient admissibles à un investissement de plus de 200 millions de dollars.

En mars 2021, l'Initiative pour la création rapide de logements concernait 1 800 unités, sur un total de 4 700 nouvelles unités abordables, pour les citoyens autochtones, soit 38 % de toutes les nouvelles unités.

Le programme Vers un chez-soi consacre 413 millions de dollars à la lutte contre l'itinérance autochtone, principalement dans les centres urbains. Cela représente environ 19,7 % du financement total du programme Vers un chez-soi (2,1 milliards de dollars).

En fonction des données disponibles, le tableau ci-dessous résume les allocations de financement des programmes et les engagements en matière de logement autochtone. Il convient de noter que les financements des programmes de la Stratégie nationale sur le logement (SNL) ne sont pas propres à l'itinérance.

Programme	Engagement financier total	Situation du programme (mars 2021)	Financement du logement autochtone
Fonds national de co-investissement (SNL)	• 13,8 milliards de dollars sur dix ans pour créer 60 000 nouvelles unités de	• 3,6 milliards de dollars dépensés pour soutenir la création de plus de 13 800	• 800 nouvelles unités pour soutenir les populations autochtones (5,8 %).

	<p>logement et réparer ou remettre en état 240 000 unités de logement</p>	<p>nouveaux logements (9 500 logements abordables) et la réparation ou réfection de plus de 74 600 logements (68 500 logements abordables).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur les 3,6 milliards de dollars, plus de 2,3 milliards sont des prêts et plus de 1,3 milliard sont des contributions/prêts irrécouvrables. • 4 700 unités sont des engagements conditionnels et plus de 9 100 unités sont en cours de construction ou ont été construites. 	<ul style="list-style-type: none"> • 9 900 unités pour les logements autochtones en cours de réparation ou de réfection (13,3 %).
<p>Fonds d'innovation pour le logement abordable (SNL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 200 millions de dollars sur 5 ans pour créer 4 000 unités de logement abordables. • Le budget de 2021 prolonge le financement de 600 M\$ sur 7 ans pour créer 12 700 logements abordables supplémentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • 207,9 M\$ pour soutenir la création de 19 100 logements (16 500 abordables). • 4 100 unités sont construites ou en cours de construction. 	
<p>Initiative pour la création rapide de logements (SNL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 milliard de dollars sur 2 ans pour créer jusqu'à 3 000 unités de logement abordables. • 1,5 milliard de dollars supplémentaires sur deux ans, jusqu'au budget de 2021, pour créer 4 500 logements abordables de plus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un milliard de dollars pour soutenir la création de 4 700 nouveaux logements abordables. 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 800 unités pour les Autochtones (38 %).

Programme d'amélioration des maisons d'hébergement dans les réserves (SNL)	<ul style="list-style-type: none"> • 31,7 M\$ 		<ul style="list-style-type: none"> • Sélection des bénéficiaires (juin 2021) pour la construction et le soutien continu du fonctionnement de 12 nouveaux refuges dans l'ensemble du Canada pour les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones fuyant la violence familiale.
Vers un chez-soi (SNL) ⁵²	<ul style="list-style-type: none"> • 2,1 milliards de dollars sur 9 ans. • 400 M\$ supplémentaires en raison de la COVID-19 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 200 projets lancés au cours des six premiers mois (lancement en avril 2019). • 215 M\$ devraient être versés d'ici 2021-2022 (sans compter les investissements liés à la COVID-19). 	<ul style="list-style-type: none"> • 413 M\$ consacrés au logement d'Autochtones, principalement dans les centres urbains (19,7 %). 261 M\$ dans le cadre du volet Itinérance autochtone. 152 M\$ sur neuf ans à investir dans des priorités établies en collaboration avec les partenaires autochtones.
Programme pour la prévention de la violence familiale (SAC)	<ul style="list-style-type: none"> • Budget annuel de 39,3 M\$ par l'intermédiaire de Services aux Autochtones Canada (SAC) 		<ul style="list-style-type: none"> • 329 communautés des Premières Nations sont dotées de refuges financés par SAC.
Fonds de soutien aux communautés autochtones (SAC)	<ul style="list-style-type: none"> • Financement basé sur une formule 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement supplémentaire annoncé en avril 2021 	<ul style="list-style-type: none"> • Le montant du financement de base est de 25 000 dollars par communauté. Il tient compte de la population totale, de l'éloignement et des résultats de l'indice de bien-être des communautés.

⁵² Note : Le programme Vers un chez-soi n'est mis en œuvre qu'à l'extérieur des réserves.

Bien qu'elle ne soit pas principalement consacrée à l'itinérance, la Stratégie nationale sur le logement (SNL) a réalisé des investissements d'un montant total de 1,45 million de dollars dans le logement autochtone, soit près de 3 % de son financement total, à partir de 2019 :

- 225 millions de dollars pour préserver et améliorer l'état des unités de logement des familles autochtones vivant dans des villes ou des centres urbains;
- 600 millions de dollars sur trois ans pour soutenir le logement des Premières Nations dans les réserves dans le cadre d'une stratégie décennale sur le logement (à élaborer);
- 638 millions de dollars, annoncés en 2019, pour les citoyens autochtones vivant dans des collectivités urbaines, rurales et nordiques (Canada, 2021).

En 2019, la SNL était un plan décennal de 53 milliards de dollars, auquel se sont ajoutées des annonces en 2020; il s'agit actuellement d'un plan de plus de 70 milliards de dollars.

Publié au début de 2021, un communiqué de presse du Bureau du directeur parlementaire du budget montre que les quatre engagements explicites liés au logement autochtone hors des réserves (Fonds d'innovation pour le logement abordable, Fonds national de co-investissement, Vers un chez-soi et stratégies de logement autochtone fondées sur des distinctions) de la Stratégie nationale sur le logement représentent 1,8 milliard de dollars sur les 55 milliards de la stratégie fédérale (soit 3,3 %).

À l'instar de l'analyse ci-dessus concernant le programme fédéral de financement de la lutte contre l'itinérance, le montant du financement de la SNL est très faible compte tenu de la proportion de sans-abri et de la population ayant encore des besoins en matière de logement qui sont des Autochtones. Une plus grande équité est nécessaire dans l'allocation des fonds de ces programmes.

Il aurait été utile de comprendre la situation de la participation des Premières Nations aux programmes fédéraux pour savoir si les fonds profitent à toutes les Premières Nations ou à seulement celles qui ont la capacité de préparer des propositions adéquates à temps. Les données disponibles ne nous permettent pas d'effectuer cette analyse. Les seuls programmes pour lesquels des résultats d'allocation détaillés ont été trouvés sont le programme Vers un chez-soi et le Fonds de soutien aux communautés autochtones (SAC). En ce qui concerne Vers un chez-soi, il existe une liste de tous les organismes communautaires autochtones qui administrent le financement. Il s'agit souvent de conseils, de réseaux ou de centres d'amitié, mais pas nécessairement des communautés des Premières Nations. En ce qui concerne le Fonds de soutien aux communautés autochtones, tous les bénéficiaires sont connus, mais il n'est pas toujours indiqué spécifiquement « Première Nation ». De plus, pour effectuer cette analyse, il faudrait d'abord faire une comparaison avec les Premières Nations qui n'ont pas reçu de financement, puis tenter d'analyser la raison et de déterminer les différences.

PROGRAMMES PROVINCIAUX

Onze programmes provinciaux de logement offrant un soutien aux Autochtones en situation d'itinérance ont été relevés à la suite d'un examen de sites Web et de rapports gouvernementaux. Ils sont décrits ci-dessous. La liste ne comprend pas les subventions et aides au logement ni les aides aux locataires qui ne sont pas propres à l'itinérance. D'autres fonds sont accordés par les gouvernements provinciaux et territoriaux pour lutter contre l'itinérance, mais pas dans le cadre d'un programme précis.

Par exemple, les gouvernements du Yukon et du Nunavut financent les refuges d'urgence, mais ce financement n'est pas accordé dans le cadre d'un programme en particulier.

RÉSUMÉ DES PROGRAMMES PROVINCIAUX

Province	Programme	Objectif	Modèle de financement	Public cible
C.-B.	Indigenous Housing Fund	Créer de nouvelles unités de logement social à l'intérieur et à l'extérieur des réserves qui sont destinées aux familles, aux personnes âgées, aux particuliers et aux personnes handicapées autochtones.	Processus de demande de propositions adressées à BC Housing, financement à long terme Programme de dix ans, débutant en 2018.	Fournisseurs de logements autochtones sans but lucratif, Premières Nations, nation métisse de la Colombie-Britannique, promoteurs à but lucratif et sans but lucratif qui souhaitent s'associer à des organisations autochtones et à des Premières Nations.
C.-B.	Rapid Response to Homelessness	Créer plus de 2 000 unités de logement supervisé modulaire dans toute la Colombie-Britannique pour les personnes vivant ou risquant de vivre une situation d'itinérance.	Processus ouvert de demande de propositions adressées à BC Housing, financement sur trois ans Financement sur trois ans commencé en 2017.	<ul style="list-style-type: none"> Fournisseurs de logements sans but lucratif ayant de l'expérience dans l'offre d'un soutien
C.-B.	Community Housing Fund	Créer des logements locatifs abordables pour les familles à revenu moyen ou faible, les personnes âgées indépendantes et les particuliers. Les nouveaux projets doivent inclure un mélange de logements abordables, de logements à loyer indexé sur le revenu et de logements à subventions élevées.	Processus de demande de propositions adressées à BC Housing, financement à long terme, cycles de financement en 2018 et 2020 Programme décennal lancé en 2018	<ul style="list-style-type: none"> Organismes sans but lucratif, coopératives de logement et gouvernement local

Province	Programme	Objectif	Modèle de financement	Public cible
C.-B.	Women's Transition Housing Fund	Fournir 1 500 nouveaux logements de transition, logements sûrs, logements de deuxième étape et logements à long terme pour les femmes et leurs enfants ayant subi ou risquant de subir des actes de violence.	Expression d'intérêt adressée à BC Housing Programme décennal lancé en 2018.	Fournisseurs sans but lucratif spécialisés dans le logement et les mesures de soutien destinés aux femmes et aux enfants ayant subi ou risquant de subir des actes de violence
Man.	Fonds d'aide au logement d'urgence	Pour répondre aux besoins des refuges pour sans-abri pendant la pandémie de COVID-19.	Allocations provinciales destinées à des fournisseurs Mesure de lutte contre la COVID-19.	Fournisseurs de refuges existants
Man.	Programme de services de soutien	Aider 250 personnes vivant ou risquant de vivre une situation d'itinérance à obtenir et à conserver un logement à court ou à long terme. Le financement permet de fournir des services intégrés.	Processus de demande de propositions administré par la Manitoba Non-Profit Housing Association. Financement sur deux ans à partir de 2021.	Partenaires communautaires
Ont.	Initiative de prévention de l'itinérance dans les communautés	Prévenir et mettre fin à l'itinérance en améliorant l'accès à un logement de qualité, de taille adéquate et abordable et aux services de lutte contre l'itinérance pour les personnes vivant ou risquant de vivre une situation d'itinérance.	Allocations provinciales (ministère du Logement) aux gestionnaires de services. Ces derniers allouent des fonds en fonction des besoins locaux et des processus de financement. Lancée en 2013, et mise à jour en 2017.	Gestionnaires de services

Province	Programme	Objectif	Modèle de financement	Public cible
Ont.	Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones	Conçu pour être administré par des organisations autochtones pour les Autochtones ayant besoin d'un logement et de services de soutien. Le financement est destiné à la construction de nouveaux logements et à la réfection de logements abordables.	Processus de demande de propositions adressées aux Ontario Aboriginal Housing Services. Lancé en 2017 — fait partie du Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones et de la Stratégie à long terme de logement abordable (SLTLA)	Organisations autochtones à but lucratif et organisations autochtones sans but lucratif
Ont.	Logements pour de bon	Aider les personnes en situation d'itinérance à trouver et à conserver un logement. Le programme s'adresse aux personnes en situation d'itinérance chronique, aux jeunes, aux autochtones sans abri et/ou aux personnes vivant en institution qui risquent de se retrouver sans abri.	Allocation provinciale. Entente de paiement de transfert et plan d'exécution requis par le ministère du Logement. Volet immobilisations et fonctionnement. Lancé en 2017 — fait partie de la SLTLA	Gestionnaires de services
Ont.	Fonds de secours pour les services sociaux	Pour soutenir les refuges, créer des solutions de logement à plus long terme et aider les Ontariens vulnérables touchés par la COVID-19, notamment les personnes vivant ou risquant de vivre une situation d'itinérance.	Allocation provinciale, administré dans le cadre de l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les communautés. Lancé en 2020 dans le cadre de la lutte contre la COVID-19; nouveau financement annoncé en 2021.	Gestionnaires de services Partenaires autochtones du programme : Miziwe Biik Development Corporation et Ontario Aboriginal Housing Services.

Province	Programme	Objectif	Modèle de financement	Public cible
N.-É.	Shelter Enhancement Program	Améliorer les refuges existants destinés aux femmes, aux enfants et aux jeunes ayant subi la violence familiale. Aider à l'acquisition et à la construction de nouveaux refuges et de logements de deuxième étape là où cela est nécessaire.	Financement unique par l'intermédiaire d'un prêt-subvention Lancé en 2017, renouvelé en 2020	Sociétés sans but lucratif et organismes de bienfaisance
Qc	Programme d'amélioration des maisons d'hébergement	Aider les organisations sans but lucratif offrant un abri aux victimes de violence familiale à effectuer des réparations ou des améliorations.	L'inscription au programme se fait auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux. Elle est ensuite transmise à la Société d'habitation du Québec.	Organisations sans but lucratif offrant un hébergement temporaire aux victimes de violence familiale et aux jeunes de 28 ans et moins qui en sont victimes.
Qc	Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités	Fournir une aide d'urgence temporaire aux ménages qui se retrouvent sans abri en raison d'une pénurie de logements locatifs. Les ménages admissibles sont ceux à faible revenu qui sont ou vont être en situation d'itinérance.	Demande du locataire à l'office d'habitation, Société d'habitation du Québec	Deux volets : demande présentée par un ménage ou par une municipalité en cas de catastrophe majeure
Alb.	Family and Community Support Services (FCSS)	Soutenir les programmes de services sociaux préventifs dans les communautés.	Un partenariat de financement 80/20 entre le gouvernement de l'Alberta et les municipalités ou localités métisses participantes.	Municipalités et localités métisses
Sask.	Shelter Enhancement Program	Aider à la construction ou à la réparation de nouveaux refuges d'urgence et de logements de deuxième étape destinés aux victimes de	Présentation d'une demande à la Saskatchewan Housing Corporation	Société sans but lucratif, groupe ou organisme de bienfaisance des Premières Nations dont l'objectif est

Province	Programme	Objectif	Modèle de financement	Public cible
		violence familiale afin que les projets répondent aux normes de santé et de sécurité.		d'exploiter des logements pour les victimes de violence. Hors des réserves absolument.
N.-B.	Programme d'amélioration de l'habitat	Entretien et améliorer les refuges d'urgence et les unités de logement de deuxième étape pour les femmes et les enfants ou les jeunes qui sont victimes de violence familiale.	Présentation d'une demande au Bureau du développement social	Organismes sans but lucratif et organismes de bienfaisance
N.-B.	Programme de logement pour les ruraux et les autochtones et de logement de base	Aider les ménages dans le besoin à obtenir un logement locatif abordable, de qualité et de taille adéquate dans des collectivités rurales.	Présentation d'une demande au Bureau du développement social	Ménages autochtones (hors des réserves) et ménages non autochtones vivant dans des collectivités rurales dont la population est inférieure à 2 500 habitants.
T.-N.	Provincial Housing and Homelessness Fund	Tirer parti des partenariats et renforcer les moyens du secteur du logement communautaire dans le but d'offrir des options de logement aux ménages à faible revenu. Le fonds vise à soutenir les femmes et les enfants qui fuient la violence familiale, les Autochtones, les personnes âgées, les jeunes adultes, les personnes handicapées, les personnes ayant des problèmes de santé mentale et de toxicomanie et les personnes vivant ou risquant de vivre une situation d'itinérance.	Présentation d'une demande de financement au Newfoundland Labrador Housing dans le cadre du volet Capital Contributions ou Creative and Innovative. Financement unique maximal de 250 000 \$. Nouveau financement annoncé en mai 2021.	Organismes autochtones sans but lucratif et municipalités

Dans l'ensemble, il existe peu de programmes provinciaux destinés précisément à soutenir les personnes en situation d'itinérance. Bien qu'ils incluent les personnes risquant de se retrouver sans abri,

certaines programmes (p. ex., Community Housing Fund de la Colombie-Britannique et Provincial Housing and Homelessness de Terre-Neuve) fournissent plus généralement un logement aux ménages à faible revenu et vulnérables. Plusieurs programmes visent à améliorer les refuges (Man., N.-B., N.-É., Sask., Qc). D'autres, tels que Rapid Response to Homelessness de la Colombie-Britannique, l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les communautés et Logements pour de bon de l'Ontario et le Programme de services de soutien du Manitoba, fournissent un soutien plus direct aux personnes sans abri.

Seulement deux provinces offrent des programmes provinciaux destinés à aider les Autochtones en situation d'itinérance : la Colombie-Britannique et l'Ontario.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

La Colombie-Britannique compte huit programmes liés à l'itinérance qui font tous partie d'un investissement provincial de 7 milliards de dollars sur 10 ans dans le logement, réalisé en 2018. Deux de ces programmes fournissent des soutiens ciblés dans le domaine de l'itinérance autochtone.

- Indigenous Housing Fund
- Community Housing Fund

L'Indigenous Housing Fund est le seul programme qui s'adresse uniquement aux foyers autochtones. Il consiste à investir 550 millions de dollars sur 10 ans dans la construction de 1 750 nouveaux logements sociaux destinés aux populations autochtones habitant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. Cela représente près de 8 % du financement total sur 10 ans. En mai 2019, en fonction du premier processus de sélection, plus de 1 100 logements prévus dans 26 collectivités ont été annoncés (C.-B., 2019). Cela comprend environ 780 maisons à l'extérieur des réserves et près de 270 maisons à l'intérieur des réserves.

Selon une annonce faite en juin 2021, 49 nouveaux projets ont été sélectionnés dans le cadre du Community Housing Fund de la province afin de créer environ 2 474 logements locatifs pour des personnes, des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées et des Autochtones de toute la province. Plus de 1 000 de ces nouveaux logements seront destinés à des particuliers, familles et aînés autochtones.

La Colombie-Britannique est la seule province à investir dans le logement dans les réserves.

ONTARIO

L'Ontario dispose de quatre programmes visant à soutenir les personnes vivant ou risquant de vivre une situation d'itinérance :

- Initiative de prévention de l'itinérance dans les communautés (IPIC)
- Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones (PLSSA)
- Logements pour de bon (LB)
- Fonds de secours pour les services sociaux

En 2020-2021, les dépenses provinciales pour ses trois programmes de base de lutte contre l'itinérance (IPIC, PLSSA, LB) étaient d'environ 424 millions de dollars : 339 millions de dollars pour l'IPIC (80 %), 56 millions de dollars pour le LB (13 %) et 29 millions de dollars pour le PLSSA (7 %) (BRF, 2021).

Le Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones (PLSSA) est le seul programme qui s'adresse directement aux foyers autochtones, sans pour autant être spécifiquement destiné aux sans-abri. Il a été conçu pour être administré par des organisations autochtones pour les Autochtones ayant besoin d'un logement et de services de soutien. En 2019-2020, le financement des immobilisations par le PLSSA visait à soutenir le développement de 35 unités de logement sur une période de 20 ans. Les dépenses du PLSSA étaient de deux millions de dollars au début en 2017, puis elles ont augmenté à 16 millions de dollars en 2018-2016, à 13 millions de dollars en 2019-2020 et à 29 millions de dollars en 2020-2021.

Le programme Logements pour de bon comprend quatre volets prioritaires, dont celui destiné aux Autochtones. Ce programme est un investissement de 180 millions de dollars sur trois ans correspondant à l'objectif de la province de mettre fin à l'itinérance chronique d'ici 2025.

Le Fonds de secours pour les services sociaux de l'Ontario est un programme d'intervention en période de COVID-19 destiné à soutenir les refuges. Il s'agit d'un investissement de 510 millions de dollars, dont environ 241 millions de dollars pour soutenir les Ontariens touchés par la COVID-19, y compris les personnes vivant ou risquant de vivre une situation d'itinérance. Des fonds supplémentaires serviront à créer ou à rénover plus de 1 500 unités de logement et à élargir les programmes d'aide à la location. Les fonds sont versés directement aux municipalités et aux partenaires des communautés autochtones (Ontario Aboriginal Housing Services et Miziwe Biik). Sur les 241 millions de dollars de financement, 3,7 millions de dollars ont été alloués à l'Ontario Aboriginal Housing Services et 380 000 \$ à la Miziwe Biik Development Corporation, soit environ 1,7 %.⁵³ Sur l'investissement total de 510 millions de dollars, plus de 19,5 millions de dollars ont été versés à l'Ontario Aboriginal Housing Services (Ontario, 2021). Cela représente environ 3,8 % de l'engagement financier.

EXÉCUTION DES PROGRAMMES ET PROCESSUS DE PRÉSENTATION DE DEMANDES

Presque tous les programmes de financement sont exécutés par l'intermédiaire d'un processus de présentation de demandes auprès du gouvernement fédéral ou provincial, à l'exception notable du programme fédéral Vers un chez-soi, où le financement est distribué par une entité communautaire qui a conclu une entente avec le gouvernement fédéral. Les organisations autochtones ont la priorité pour agir en tant qu'entité communautaire pour le volet de financement Itinérance autochtone. Les entités communautaires chargées de la mise en œuvre de ce volet sont tenues de soumettre un plan d'investissement décrivant leurs priorités d'investissement soutenues par le programme Vers un chez-soi au cours du cycle complet du programme. Elles sont encouragées (mais pas obligées) à élaborer un plan communautaire complet. Les entités communautaires chargées de l'exécution du volet Communautés désignées sont tenues de mettre en place un plan communautaire englobant le cycle complet du programme. Les plans communautaires comprennent : un plan d'investissement pour le financement, une description du système d'accès coordonné en place ou de la stratégie pour mettre en

⁵³ Allocations d'urbanisme approuvées dans le cadre de la phase 2 du Fonds de secours pour les services sociaux : https://s3.amazonaws.com/files.news.ontario.ca/mma/en/learnmore/ontario_helps_protect_most_vulnerable_people_across_the_province/approved_planning_allocations_under_social_services_relief_fund_phase_2.pdf

œuvre l'accès coordonné, les résultats que la communauté prévoit communiquer et des détails sur les intervenants consultés pendant l'élaboration du plan communautaire, y compris les fournisseurs de services autochtones et l'entité communautaire autochtone au sein desquels les volets Itinérance autochtone et Communautés désignées coexistent.

Le programme Vers un chez-soi a utilisé une approche pan-autochtone pour assurer un service à l'ensemble des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits. La participation des gouvernements des Premières Nations et de leurs entités déléguées est minimale, voire inexistante, jusqu'à présent en raison de leur manque de capacités. Cependant, cette situation est en train de changer, car le gouvernement fédéral renforce ses relations avec les Premières Nations, notamment en augmentant les capacités de ces dernières à fournir des services à leurs citoyens vivant dans des centres urbains. Ce changement de situation permettra aux Premières Nations d'être de plus en plus présentes et de se faire entendre dans la recherche de solutions à l'itinérance parmi leurs membres.

5. Améliorer la prestation de services

L'itinérance est un problème social très complexe qui a suscité la prestation d'une variété de services au fil des ans. À l'origine, les services de lutte contre l'itinérance étaient destinés aux hommes adultes blancs.⁵⁴ Depuis les travaux de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) du Canada, l'accent a été mis sur l'élaboration et la mise en œuvre de services répondant aux besoins des populations autochtones⁵⁵.

Les approches adoptées pour la population canadienne en général, comme Logement d'abord et l'accès coordonné, sont modifiées pour mieux répondre aux besoins des Premières Nations sans abri. Il est important de souligner la nécessité de faire preuve de souplesse et d'adapter les modèles à la situation locale pour répondre aux besoins locaux des communautés des Premières Nations. L'élément clé de l'élaboration d'un modèle local est de fonder cette dernière sur la direction ou au moins la participation des dirigeants locaux des Premières Nations et des gardiens du savoir dans la création conjointe de l'approche/du modèle, tout entretenant une relation de confiance et d'inclusion tout au long du processus. Les résultats montrent que le modèle doit être suffisamment adaptable et souple pour répondre aux besoins locaux constatés, par exemple en s'assurant que les processus d'admission et les outils d'évaluation ne traumatisent pas de nouveau les personnes. Il est également essentiel d'établir un lien avec l'histoire et les pratiques culturelles, par exemple en intégrant les enseignements des sept grands-pères dans les principes fondamentaux du modèle et en consultant les aînés et les cercles de partage. Les résultats montrent également qu'il reste souvent du travail à faire pour s'assurer que les services sont fondés sur les points de vue des Premières Nations et qu'ils respectent leur autodétermination.

Le présent rapport est consacré à six types de services et de structures. Chaque service et structure a été évalué ou, au minimum, la recherche a permis de cerner des considérations qui ont été retenues pour que les services prennent en compte les points de vue des Premières Nations ou pan-autochtones. Les six types de services et de structures sont les suivants :

- Planification de système, organisation et structure de gouvernance
- Accès coordonné
- Logement d'abord
- Réduction des méfaits
- Gestion de cas
- Autres programmes

Pour tous les types de services, on constate un manque de renseignements fondés sur les points de vue des Premières Nations. En général, les renseignements sont pan-autochtones. L'une des raisons de cette

⁵⁴ Homeless Hub, Racialized Communities (<https://www.homelesshub.ca/about-homelessness/population-specific/racialized-communities>).

⁵⁵ Par exemple, Jessie Thistle et Janet Smylie ont écrit un article, intitulé *Pekiwewin (coming home) : advancing good relations with Indigenous people experiencing homelessness*, qui fait référence aux Appels à l'action de la CVR et à la nécessité d'élaborer des directives de pratique clinique, dirigées par les Premières Nations, les Métis et les Inuits, pour les personnes en situation d'itinérance.

approche pan-autochtone est le souci de garantir des services égaux aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits. Le manque de renseignements propres aux Premières Nations peut également s'expliquer par le fait que, jusqu'à présent, les organisations des Premières Nations n'ont généralement pas été appelées à participer à la prise en charge des membres des Premières Nations en situation d'itinérance hors des réserves. La plupart des organismes autochtones de services aux sans-abri servent les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits.

Planification de système, organisation et structure de gouvernance

La planification de système a été utilisée comme une méthode d'organisation et de fourniture de services, de logements et de programmes qui coordonne diverses ressources pour s'assurer que les efforts sont alignés sur les objectifs de réduction de lutte contre l'itinérance. Elle exige un mode de pensée qui prend en compte les composantes de base d'un système et qui comprend comment celles-ci sont liées entre elles, ainsi que leur fonction de base en tant que partie de l'ensemble.

L'organisation et la structure de gouvernance figurent parmi les éléments clés à prendre en compte pour rendre opérationnelles les approches de planification de système. L'organisation est l'infrastructure qui pourrait servir d'épine dorsale pour coordonner le système de prise en charge des sans-abri en vue d'atteindre des objectifs communs. La structure de gouvernance est la façon dont les décideurs tiennent le système de prise en charge des sans-abri responsable de l'atteinte d'objectifs communs.

Les bailleurs de fonds gouvernementaux exigent de plus en plus des collectivités qu'elles utilisent des approches de planification de système pour lutter contre l'itinérance et qu'elles établissent une infrastructure organisationnelle et des structures de gouvernance appropriées pour soutenir une planification et une prestation de services efficaces. Le gouvernement fédéral exige que les collectivités qui reçoivent des fonds du programme Vers un chez-soi s'engagent dans une planification de système et qu'elles établissent une organisation et des structures de gouvernance appropriées. La province de l'Ontario exige des municipalités qui ont été désignées en tant que gestionnaires de systèmes de services de logement et de lutte contre l'itinérance qu'elles procèdent à une planification du système de lutte contre l'itinérance. De la même façon, des coalitions nationales visant à lutter contre l'itinérance, comme Vers un chez-soi Canada, favorisent également la planification communautaire ou de système.

Toutes les ressources qui décrivent des possibilités d'améliorer la planification de système de lutte contre l'itinérance, comme l'infrastructure organisationnelle et les structures de gouvernance, adoptent une approche pan-autochtone. De plus, elles adoptent toutes les points de vue d'intervenants généraux, c'est-à-dire tenter d'adopter une approche plus inclusive de la planification communautaire et de la gouvernance de système de services en sollicitant la participation d'Autochtones. Aucune n'est directement fondée sur les points de vue des Premières Nations.

Étant donné l'absence de renseignements fondés sur les points de vue des Premières Nations, la section suivante présente des renseignements fondés sur les points de vue d'intervenants traditionnels, qui tentent d'adopter une approche plus inclusive de la planification communautaire et de la gouvernance de système de services en faisant participer des Autochtones. Des documents fondés sur les points de vue des Premières Nations seraient utiles pour cerner des approches efficaces pour la planification, l'organisation et la gouvernance de systèmes de services contre l'itinérance des Premières Nations.

Dans le cadre de leur travail de planification de système, les gestionnaires de services de l'Ontario sont tenus de « s'engager auprès des organisations et des communautés autochtones, notamment les organisations et les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits, lorsqu'elles sont présentes dans la région de service, et de s'engager à s'organiser et à collaborer avec les fournisseurs de logements et les fournisseurs de services autochtones afin de faciliter l'accès aux services de logement et de lutte contre l'itinérance adaptés aux Autochtones sur le plan culturel ».⁵⁶

Le programme Vers un chez-soi a fourni aux collectivités un guide de planification de système et de gouvernance qui présente un certain nombre de considérations à prendre en compte pour choisir une organisation de planification de système et une structure de gouvernance. Ces considérations sont, entre autres, les suivantes :

- s'il existe un moyen de sensibilisation et d'engagement culturels auprès des communautés autochtones;
- si du personnel autochtone est engagé dans l'organisation de la planification sociale;
- si des employés autochtones assurent une liaison avec des organismes gérés par des autochtones pour les aider dans leur travail.

En cernant le type d'organisation de planification de système, le guide indique que l'un des avantages de cette approche est, en tant qu'organisation autonome, d'assurer un plus grand leadership autochtone et une meilleure coordination communautaire. Par contre, si l'organisation est une branche d'une organisation existante ou d'une municipalité, il est fort probable qu'elle ne soit pas dirigée par des Autochtones.

Le programme Vers un chez-soi a également produit un guide de référence pour favoriser la production de Rapports sur l'itinérance dans la communauté. Le guide énumère un certain nombre de « pratiques exemplaires » pour l'engagement et la collaboration avec des organisations autochtones. Il s'agit notamment de :

- Développer une compréhension et une prise de conscience des cultures, des points de vue et des priorités communautaires autochtones locaux afin de favoriser la compétence culturelle et l'intérêt des personnes qui entament tout engagement;
- Prévenir le plus tôt possible les dirigeants autochtones locaux de la tenue de réunions et leur demander leur avis sur la structure et le contenu des discussions;
- Déterminer et élaborer conjointement des approches pour favoriser la participation aux discussions, tout en prenant en compte les traditions, coutumes et préférences locales;
- Établir des pratiques de communication, telles que des réunions régulières et des points de contact pour les communications;
- Élaborer conjointement des processus ou des procédures de collecte de renseignements durant les discussions, qui seront utilisées, validées et appliquées par les organisations.

Vers un chez-soi Canada est une coalition nationale qui conçoit de nouvelles solutions à l'itinérance chez les jeunes en apportant des transformations aux politiques, à la planification et à la pratique. La *Youth Homelessness Community Planning Toolkit* (trousse à outils de planification communautaire pour lutter contre l'itinérance chez les jeunes) de Vers un chez-soi Canada présente un certain nombre de considérations pour faire participer les Autochtones à la planification communautaire. Ces

⁵⁶ Ministère du Logement de l'Ontario. Énoncé de politique : Service Manager Housing and Homelessness Plans, (<http://www.mah.gov.on.ca/AssetFactory.aspx?did=15090>).

considérations sont basées sur l'exemple de certaines collectivités, telles que Winnipeg et Yellowknife, qui se sont récemment engagées dans ce travail. Selon la trousse à outils :

- De nombreux jeunes des zones urbaines sont issus de régions rurales et éloignées et le processus d'engagement doit être élargi pour inclure la région;
- Les membres des Premières Nations habitant dans les réserves peuvent considérer les régions rurales et urbaines comme une extension de leurs territoires traditionnels. Par conséquent, les organisations traditionnelles ne peuvent pas assumer le fait qu'elles aident les jeunes « migrants » des Premières Nations;
- Les organisations traditionnelles doivent être conscientes des paradigmes suivants : les organismes de services aux jeunes demeurent ancrés dans les lois et politiques postcoloniales occidentales, et les organisations s'occupant de l'itinérance chez les jeunes ne sont pas nécessairement alignées sur les relations entre les infrastructures autochtones et le développement économique des gouvernements, le développement à l'intérieur des réserves et des réserves urbaines et celui hors des réserves.

La trousse à outils présente un certain nombre de stratégies d'engagement auprès des Autochtones :

- Renseigner les communautés autochtones sur le plan pour la jeunesse;
- Travailler en partenariat avec les organisations autochtones locales;
- Inclure les dirigeants de communautés autochtones dans le comité de planification;
- Veiller à la rétroaction des Autochtones;
- Prévoir un contenu qui aborde précisément l'itinérance autochtone;
- Veiller à ne pas blesser les communautés autochtones;
- Partager le plan avec les communautés autochtones locales;
- Travailler en partenariat avec les communautés autochtones pour améliorer la couverture médiatique.

Accès coordonné

L'accès coordonné est un système à l'échelle d'une collectivité qui uniformise l'accès au logement et aux services de soutien pour les personnes en situation d'itinérance. « En standardisant le processus d'accueil et d'évaluation, en partageant l'information en temps réel au sein d'une collectivité, en adoptant des politiques de priorisation uniformes et en coordonnant les processus de référence, les systèmes d'accès coordonné font le lien entre les personnes et un logement approprié et les soutiennent aussi efficacement que possible en se basant sur leurs préférences et leurs besoins. »⁵⁷

Le programme Vers un chez-soi exige des Communautés désignées qu'elles mettent en œuvre un système d'accès coordonné d'ici mars 2022. Les Communautés désignées sont également tenues de rendre compte de l'itinérance autochtone. Le Social Planning and Research Council of Hamilton (SPRC) et l'Observatoire canadien sur l'itinérance (OCI) ont examiné comment les systèmes d'accès coordonné prennent en compte les forces et les besoins particuliers des personnes et des familles autochtones en situation d'itinérance. Cette analyse a adopté une approche pan-autochtone. Aucune analyse des

⁵⁷ Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance. Qu'est-ce qu'un système d'accès coordonné? 2018. (<https://fr.caeh.ca/quest-ce-quun-systeme-daccs-coordonne-et-comment-est-ce-que-cela-fonctionne/#:~:text=Un%20syst%C3%A8me%20d'acc%C3%A8s%20coordonn%C3%A9%20est%20un%20syst%C3%A8me%20C3%A0%20l,personnes%20en%20situation%20d'itin%C3%A9rance.>)

systèmes d'accès coordonné propres aux Premières Nations n'a été trouvée, ce qui souligne la nécessité d'accomplir plus de travail dans ce domaine.

Malgré l'absence d'analyse propre aux Premières Nations, les conclusions de la recherche pan-autochtone menée par le Social Planning and Research Council of Hamilton (SPRC) et l'Observatoire canadien sur l'itinérance sont présentées ci-dessous.

Obstacles et défis

- Le racisme et le manque de sécurité dans le système général actuel sont des questions préoccupantes; certains Autochtones choisissent de vivre dans la rue pour ces raisons.
- Manque de logements abordables.
- Absence de discussion avec des experts et des dirigeants autochtones.
- Crainte concernant l'utilisation actuelle et future des données.

Domaines dans lesquels les relations doivent être renforcées et des partenariats doivent être établis

- Créer et diriger conjointement un accès coordonné avec les dirigeants autochtones.
- Faites appel à des experts autochtones locaux pour replacer les problèmes locaux dans leur contexte.
- Établir des directives d'engagement claires entre les Communautés désignées et les entités communautaires autochtones.⁵⁸
- Travailler avec d'autres systèmes (protection de l'enfance, santé mentale, justice pénale et systèmes hospitaliers) dans le cadre d'un accès coordonné.
- Participer à la cérémonie lors de l'élaboration des systèmes d'accès coordonnés.
- Reconnaître l'existence d'un racisme et y remédier.

Besoins de capacités pour offrir efficacement les programmes et les services

- Une formation destinée aux organismes traditionnels pour acquérir une compétence culturelle.
- Des ressources adéquates pour permettre aux communautés autochtones d'élaborer des politiques de collecte et d'analyse des données.

Possibilités d'améliorer les services

- Inclure un organisme autochtone en tant que point d'accès pour l'accès coordonné.
- Augmenter la représentation du personnel autochtone dans les organismes traditionnels.
- Veillez à ce que les processus d'admission soient fondés sur la discussion; les outils d'évaluation rigides ne sont pas appropriés.
- Créer conjointement des critères de référence, des exigences en matière de données et des outils de collecte avec des experts autochtones.

⁵⁸ Les Communautés désignées comprennent les centres urbains, les communautés autochtones, les communautés territoriales et les communautés rurales et éloignées au Canada. Elles reçoivent des fonds du programme Vers un chez-soi dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement. Une entité communautaire autochtone est un endroit où coexistent les volets Itinérance autochtone et Communautés désignées. Elle est chargée d'élaborer et mettre en œuvre le plan communautaire de lutte contre l'itinérance.

- Collecter des données qualitatives.
- Effectuer des évaluations en utilisant une approche tenant compte des traumatismes. Utiliser un outil d'évaluation basé sur les atouts.
- Établir des relations et une confiance entre les communautés autochtones et les organisations non autochtones.

Logement d'abord

Logement d'abord est une approche d'aide qui donne la priorité à la fourniture d'un logement permanent aux personnes en situation d'itinérance.⁵⁹ Ce programme est fondé sur la notion selon laquelle les nécessités de base, telles que la nourriture et un abri sûr, passent avant d'autres besoins, tels que l'emploi et la santé mentale. Logement d'abord est également fondé sur la conviction selon laquelle le choix du client est primordial dans la sélection d'un logement et la participation aux services de soutien.

Au Canada, de nombreuses villes adoptent une approche du type Logement d'abord pour renforcer leurs plans visant à mettre fin à l'itinérance. Plusieurs d'entre elles étudient également des moyens de rendre les programmes de Logement d'abord plus locaux pour soutenir les Premières Nations et les autres Autochtones sans abri. Cette étude est largement basée sur le projet At Home/Chez Soi de Winnipeg et prend en compte les enseignements tirés des expériences d'Hamilton, de North Bay et d'Edmonton. Les recherches sur les programmes de Logement d'abord adoptent une approche pan-autochtone et ne fournissent pas de résultats propres aux Premières Nations.

Les recherches existantes et les exemples des collectivités mettent en évidence les points forts du modèle Logement d'abord dans la lutte contre l'itinérance, tout en soulignant la nécessité d'adopter une approche locale. L'Institute of Urban Studies a souligné la nécessité de prendre conscience en premier lieu du fait suivant : « pour comprendre les parcours conduisant des Autochtones à l'itinérance, il est nécessaire de saisir le fait que l'itinérance advient dans un contexte de traumatisme colonial et culturel, qui est exacerbé par l'existence d'inégalités en matière de revenu et d'un racisme dans un marché du logement qui souffre déjà d'une pénurie de logements abordables ». (Distasio et. al, 2018, 9)

Une recherche de l'Institute of Urban Studies de l'Université de Winnipeg, *Localized Approaches to Ending Homelessness : Indigenizing Housing First*, constitue un guide pour mettre en œuvre Logement d'abord dans les communautés autochtones. Il est important de noter que les auteurs reconnaissent qu'il n'existe pas de réponse intégrale. La recherche s'appuie sur les expériences du site de Winnipeg du

Logement d'abord ne doit pas être considéré comme un programme, mais comme un sentiment – se soucier, comprendre, soutenir, protéger et loger les personnes qui sont temporairement vulnérables et dans le besoin, et faire face au parcours ensemble avec confiance et courage.
(Distasio et al., 2019)

⁵⁹ National Alliance to End Homelessness. Fiche de renseignements : Logement d'abord, 2016.
(<http://endhomelessness.org/wp-content/uploads/2016/04/housing-first-fact-sheet.pdf>)

projet At Home/Chez Soi. Le rapport s'appuie sur les expériences de 68 représentants de communautés qui ont lancé le projet Logement d'abord.

Les résultats de la recherche ci-dessus et les enseignements tirés des programmes existants sont décrits ci-après.

Obstacles et défis

- L'accent est mis sur la vision occidentale de l'indépendance; le manque de prise en compte de la famille et des liens sociaux et spirituels dans le « logement ».
- Les organisations autochtones sont souvent sous-financées et ne disposent pas des mêmes capacités que les celles non autochtones.
- Manque de logements abordables et de logements supervisés.
- Maintenir le programme Logement d'abord est un défi, car il dépend du contexte de financement local; le manque de ressources peut entraîner des perturbations.
- Sources de préoccupation : les outils d'évaluation peuvent traumatiser de nouveau les personnes et n'adoptent pas une approche holistique dans les questions (celles-ci sont centrées sur les défis et non les aspects positifs de la vie personnelle).
- Les baux peuvent comporter des embûches en raison de la discrimination et de la difficulté à respecter des pratiques traditionnelles.
- Racisme.

Pratiques prometteuses

- Le modèle de Winnipeg comprenait des membres de communautés autochtones et d'autres personnes partageant la gestion. Il visait également à atteindre un consensus, « en veillant à ce que les avis des intervenants soient entendus, pris en compte et mises en œuvre ». (Distasio et al., 2019, 14) Les tensions et la méfiance initiales ont constitué un élément de base important dans la conception et la définition du modèle. (ACMFI, 2021)

Domaines dans lesquels les relations doivent être renforcées et des partenariats doivent être établis

- Établir des relations avec les communautés autochtones et les Premières Nations et élaborer conjointement des programmes.
 - À Winnipeg, le programme Logement d'abord dans le cadre d'At Home/Chez Soi était profondément ancré dans les partenariats avec la communauté autochtone, y compris des membres de la communauté, des praticiens de la santé, des membres du milieu universitaire et le gouvernement. Il était également fondé sur la collaboration avec des aînés, des enseignants traditionnels, des personnes ayant une expérience vécue dans les domaines de la santé mentale et de l'itinérance et des organismes communautaires autochtones. (Distasio, et al., 2018)
 - À Edmonton, le travail d'Homeward Trust, un fournisseur de services et un superviseur de projets de logement et de lutte contre l'itinérance recevant un financement, s'appuie sur une approche du type Logement d'abord. Dans sa volonté de répondre aux besoins locaux, l'organisme met l'accent sur une structure de gouvernance inclusive : quatre des neuf administrateurs sont issus de communautés autochtones et choisis par des intervenants

autochtones de la communauté. Il bénéficie également de l'orientation d'un *conseil consultatif autochtone (CCA)* composé de dirigeants communautaires.

- Établir des relations avec l'ensemble du secteur de la lutte contre l'itinérance et l'ensemble

Ces choses prennent du temps... C'est comme n'importe quelle relation que vous entretenez avec quelqu'un. Vous devez vous investir. Vous devez être prêt à parler vrai et à demeurer humble et prendre votre temps. (Distasio et al., 2019)

de la communauté.

Besoins de capacités pour offrir efficacement les programmes et les services

- Des postes de direction et de gestion occupés par des Autochtones au sein d'organismes de services.
- Honorer les détenteurs de connaissances locaux.
- Veiller à ce que tous les décideurs soient compétents sur le plan culturel.
- Fournir un soutien au personnel ainsi que du temps et de l'espace pour prendre soin de soi.
- Orientation et formation liées à la diversité et à l'information culturelle.
- Incorporer l'entreprise sociale.
- Garantir un financement adéquat pour remédier au manque de logements abordables.

Possibilités d'améliorer les services

- Le programme Logement d'abord devrait être centré sur la compréhension de la population locale en situation d'itinérance. De plus, les Autochtones se trouvant dans cette situation doivent être soutenus par la communauté autochtone. « Les soutiens sont mieux fournis lorsqu'il existe une entière compréhension des séquelles historiques, tant passées qu'actuelles, au moment de considérer une personne dans son ensemble. » (Distasio et al., 2019, 31)
- Fournir des soins tenant compte des traumatismes et utiliser un cadre fondé sur les atouts.
 - À Suswin, à North Bay, l'admission se fait à l'issue d'une discussion, comprenant peu d'interruption en matière d'orientation.
- S'assurer que le personnel de proximité est suffisamment connu et digne de confiance.
- Incorporation de la relation et de la confiance dans le modèle de Logement d'abord.
- Incorporer les cérémonies et les enseignements et promouvoir le lien avec la communauté.
 - À Winnipeg, Resource Assistance for Youth (RaY) incorpore les enseignements autochtones dans les services courants destinés aux jeunes, tels que le logement et la santé mentale, en offrant des conseils culturels et des possibilités de participer à des cérémonies, en attribuant un nom d'esprit et en fournissant des médicaments traditionnels pour la force.
 - À Edmonton, lancé en 2017, le programme Indigenous Cultural Helper d'Homeward Trust a pour but de faciliter et soutenir l'apprentissage ou la réappropriation des pratiques culturelles.
 - Établir un lien avec la communauté et assimiler les valeurs culturelles.

- Le projet Endaayaang Housing First Youth a développé un modèle (une roue) incorporant les principes de base d'Housing First For Youth (HF4Y) aux côtés du cadre du Cercle du Courage, des enseignements des sept grands-pères et de la roue de la médecine. Toutes les tranches de la roue sont entourées par le lien avec la communauté.
- Parmi d'autres exemples, citons les relations avec les aînés, les cercles de partage et les pairs ou personnes ayant une expérience vécue.

Réduction des méfaits

La réduction des méfaits est une approche fondée sur des données probantes et axée sur le client qui vise à réduire les conséquences sanitaires et sociales inhérentes à la dépendance et à la consommation de substances, sans nécessairement exiger des personnes qu'elles s'abstiennent ou arrêtent de consommer des substances.⁶⁰

Un rapport de la Coalition interagence sida et développement examine la réduction des méfaits du point de vue des communautés autochtones. À l'instar d'autres recherches sur les programmes, ce rapport adopte une approche pan-autochtone. Selon le document, si les pratiques courantes, telles que la distribution de naloxone, les sites de consommation sans risque et les thérapies de substitution aux opiacés, sont utiles, la réduction des méfaits parmi les Autochtones signifie réduire les méfaits du colonialisme. En outre, l'accent ne peut être mis uniquement sur les « drogues » : la question doit plutôt être abordée d'une manière holistique et communautaire en tenant compte de la culture et des traumatismes. La recherche souligne une surreprésentation des Autochtones, qui perdent la vie à cause de surdoses d'opioïdes et de taux plus élevés de VHC et de VIH.

Possibilités d'améliorer les services

- Les politiques et les programmes doivent être dirigés par les citoyens et les communautés autochtones et inclure des personnes ayant une expérience vécue.
- Engager des pairs (c'est-à-dire des personnes ayant une expérience vécue) à des postes de direction.
- Les programmes doivent traiter la personne dans son ensemble et dans le contexte de sa famille, de sa communauté et de sa nation.
- Un financement accru des programmes communautaires et un financement explicite des initiatives dirigées par des pairs et fondées sur la culture.

Gestion de cas

La gestion de cas est une approche collaborative et planifiée visant à s'assurer qu'une personne en situation d'itinérance puisse bénéficier des services et du soutien nécessaires pour progresser dans sa vie.⁶¹

⁶⁰ Thomas, G. *Harm Reduction Policies and Programs Involved for Persons Involved in the Criminal Justice System*, Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, Ottawa, 2005.

⁶¹ Homeless Hub. Solutions: Supporting communities to prevent and end homelessness. (<https://www.homelesshub.ca/solutions/supports/case-management>)

Les recherches trouvées sur la gestion de cas sont également pan-autochtones. Préparé par Indigenous Health et Housing and Homelessness Collaborative de Calgary, le résumé des stratégies participatives sur la gestion de cas et le logement (*Summary of Indigenous Housing & Case Management Engagement Strategies*) présente des stratégies sur le logement et les pratiques de gestion de cas destinées aux Autochtones. Un élément central est la promotion de pratiques de gestion de cas qui sont ancrées dans des approches inclusives et équitables offrant une prise en charge centrée sur la personne. Parmi les autres éléments figure l'accès facilité aux gardiens du savoir et aux aînés, qui permet aux personnes de mieux connaître ou se réapproprier leur culture.

Plusieurs programmes de services de logement et de soutien sont actuellement exécutés, mais ils n'ont pas encore été évalués en fonction des résultats. Ci-après figurent les principales conclusions tirées des renseignements disponibles et des descriptions de programmes fournies par les fournisseurs ou exploitants. L'un des principaux points communs des programmes décrits ci-dessous est l'application d'une approche du type Logement d'abord pour aider les Autochtones à trouver et à garder un logement. Le but est d'amener les participants à l'accession à un logement permanent et à une vie plus indépendante. En plus des aides fournies pour trouver un logement, chaque organisme offre un éventail de services pour mieux soutenir les participants. Quelques organismes mentionnés ci-dessous proposent également des programmes de logement destinés aux jeunes.

Autres exemples de services

On ne dispose pas de données sur le succès des programmes suivants. Le programme A Place to Call Home de l'Aboriginal Health and Wellness Centre à Winnipeg, le Centre de santé autochtone (De dwa da dehs nye>s) d'Homeward Bound et les services culturels autochtones de RainCity Housing sont d'autres types de services visant à lutter contre l'itinérance autochtone qui sont fondés sur les points de vue des Premières Nations.

Programme A Place to Call Home de l'Aboriginal Health and Wellness Centre à Winnipeg

Le programme A Place to Call Home s'efforce de trouver un logement permanent aux participants. Il utilise une approche de gestion de cas intensive qui fournit des services aux Autochtones en situation d'itinérance chronique ou épisodique en milieu urbain. Les services comprennent des visites à domicile, des conseils, des aides pour obtenir des soins primaires, des cercles d'enseignement et de partage, des services traditionnels et d'aînés, des services de représentation et d'orientation, des services d'alphabétisation et d'éducation, l'aide à l'emploi, l'acquisition de compétences culinaires et à la vie quotidienne, des services sans rendez-vous et des plans d'action individualisés. Le programme est basé sur l'approche de la roue de la médecine de l'Aboriginal Health and Wellness Centre. Les programmes sont personnalisés, fondés sur la culture et axés sur les participants.

Centre de santé autochtone d'Homeward Bound (De dwa da dehs nye>s)

Le Centre de santé autochtone d'Homeward Bound aide les Autochtones en situation d'itinérance chronique ou épisodique à trouver un logement. Une fois que la personne ou la famille est logée, des liens sont établis avec des organismes communautaires et des aides sont fournies pour éviter la rechute dans l'itinérance. Les participants sont éventuellement orientés vers des organismes appropriés à la suite d'évaluations de la santé physique et mentale. Une équipe de soutien offre une assistance et des soins généraux aux participants pour les aider à s'insérer dans la communauté. Un revenu est nécessaire pour accéder au logement.

Services culturels autochtones au sein d'une organisation de logement non autochtone

Bien qu'il n'y ait pas de données disponibles sur le succès de l'organisation, les services culturels autochtones de RainCity Housing sont considérés comme tout autre type de service soutenant les locataires et le personnel autochtones. L'objectif du programme est de prendre en compte l'histoire et les besoins particuliers en matière de services des personnes et de faciliter l'apprentissage culturel et l'acquisition de connaissances culturelles au-delà de la symbolique.

RainCity (Vancouver) est un organisme sans but lucratif qui offre un éventail de services de logement et de soutiens. Bien qu'il soit un organisme non autochtone, il offre des services culturels autochtones pour répondre aux besoins particuliers des locataires et du personnel autochtones. L'objectif des services culturels autochtones est d'établir et d'entretenir des relations avec les nations hôtes des Salish de la Côte et d'autres nations de la province et de l'île de la Tortue. L'organisme soutient également le personnel autochtone et met en œuvre les recommandations du groupe de travail sur la sécurité culturelle. L'équipe des services culturels autochtones travaille en étroite collaboration avec d'autres gestionnaires de programmes pour former le personnel non autochtone, les intervenants et les responsables de programmes de services. Il contribue également à l'intégration des soutiens culturels et des programmes autochtones.

Des idées qui ne sont pas propres au programme

Plusieurs plans communautaires ont été examinés afin de cerner les stratégies, les approches et les modèles actuels destinés à aider les populations autochtones à accéder aux services et au logement. Aucun des plans communautaires examinés ne comportait des recommandations visant à répondre aux besoins particuliers des membres des Premières Nations vivant ou risquant de vivre une situation d'itinérance. L'objectif d'un grand nombre de plans communautaires est de s'attaquer à l'itinérance autochtone en général.

Les paragraphes suivants décrivent les points saillants qui ont été relevés dans les plans comportant des pratiques prometteuses : les obstacles et les défis liés à la prestation des programmes et des services; les domaines dans lesquels les relations doivent être renforcées et des partenariats doivent être établis; les besoins en matière de capacités; les possibilités d'améliorer les services.

Obstacles et défis

- La conception, la mise en œuvre et la fourniture de systèmes d'accès coordonné ne répondent pas nécessairement aux besoins des communautés autochtones.
- Seuls les « Indiens inscrits » sont concernés par la *Loi sur les Indiens*. Les personnes non inscrites, les Métis, les Inuits et les personnes visées par le projet de loi C-31 ne sont donc pas concernés par la *Loi*, ce qui entraîne des problèmes de compétence et de coordination dans la prestation des services.
- Certaines communautés, telle la région d'Halton en Ontario, comptent des résidents qui sont des membres des Premières Nations. Cependant, il n'existe actuellement aucune organisation autochtone fournissant des services aux membres des Premières Nations.
- Les Autochtones sont souvent victimes de discrimination lorsqu'ils tentent d'accéder aux services et à un logement.

- Manque d'espaces sûrs et de services (logements autochtones réservés, aide à la recherche d'un logement, services de soutien pour aider à garder un logement, aide pour le premier et le dernier mois de loyer et renseignements sur d'autres services communautaires) pour les Autochtones.

Domaines dans lesquels les relations doivent être renforcées et des partenariats doivent être établis

- Continuer « d'établir des relations et une confiance avec les partenaires communautaires autochtones et de prendre des mesures intentionnelles et transformatrices en réponse aux Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation ». (Ville de Hamilton)
- Établir des relations officielles entre les municipalités et les Premières Nations locales.
- Faire participer et inclure activement les Premières Nations dans les questions et initiatives relatives à l'itinérance et au logement des Autochtones.
- Établir des accords et des partenariats particuliers avec des instituts d'éducation et de formation pour offrir des programmes d'éducation, d'emploi et de mentorat.
- Créer des déclarations d'imputabilité pour l'organisation, les membres du personnel, l'organisation autochtone, etc. La Shelter, Support and Housing Administration Division de la ville de Toronto et des organisations autochtones ont pris cette initiative pour soutenir le processus d'établissement de relations.
- Consolider les relations entre les prestataires de services autochtones et non autochtones afin que les organisations non autochtones soient mieux informées et ainsi mieux à même de fournir des soutiens culturellement adaptés.

Besoins en matière de capacités pour exécuter efficacement les programmes et les services

- Prévoir des fonds qui seront versés directement aux organisations autochtones (Hamilton a alloué 20 % des fonds de son programme Vers un chez-soi à la communauté autochtone pour favoriser l'autodétermination dans l'allocation des fonds du programme).
- Réserver un nombre particulier d'unités pour seulement les particuliers et familles autochtones.
- Inclure des Autochtones dans les conseils locaux sur le logement et la lutte contre l'itinérance (à Calgary, deux Autochtones sont exigés, un membre d'une réserve et un membre habitant hors des réserves).
- Augmenter le nombre d'employés autochtones, en particulier parmi les travailleurs de première ligne et les gestionnaires qui travaillent directement auprès des sans-abri et des populations à risque (Calgary).
- Prévoir une formation modulaire (sensibilisation, formation interculturelle, formation à la sensibilité, éducation, etc.) pour les fournisseurs de logements et de services, le personnel des refuges et le public en général.
- Créer des groupes de travail ou des comités pour créer et offrir des services culturellement adaptés.
- Élaborer une stratégie sur les données pour s'assurer que celles recueillies auprès des Autochtones sont conservées et protégées par des organisations autochtones.

Possibilités d'améliorer les services

- Soutenir les demandes de financement qui ont pour but d'autochtoniser les pratiques d'accès coordonné dirigées par des partenaires communautaires autochtones (ville de Hamilton).
- S'engager à faire figurer les Autochtones sur la liste prioritaire du tableau d'accès coordonné au logement dans les offres de logement et de services de logement.

- La ville de Thunder Bay s'est engagée à respecter un rapport de 2:1 pour faire baisser le nombre élevé d'Autochtones sans abri. Cela signifie que sur trois personnes orientées vers des services de logement et de soutien, deux seront des Autochtones. L'objectif de la ville est de réduire de 50 % le nombre de sans-abri autochtones d'ici 2027-2028.
- Élaborer deux rapports distincts, l'un sur l'ensemble de la population et l'autre sur les Autochtones uniquement, afin de mieux mesurer et montrer la réduction de l'itinérance autochtone et générale.
- Développer un outil d'évaluation qui s'appuie sur les expériences et les besoins particuliers des Autochtones.
- Inclure les aînés et les personnes-ressources autochtones dans la planification et la mise en œuvre des approches de Logement d'abord.
- Mettre en place une formation destinée aux propriétaires afin de discuter des attentes liées aux structures familiales autochtones.
- Faire participer les intervenants autochtones dans l'analyse et l'interprétation des données relatives aux populations autochtones vivant ou risquant de vivre une situation d'itinérance.
- Élaborer des stratégies centrées sur le client, propres au particulier ou à la famille et basées sur le choix.
- Appliquer l'approche à double perspective (Halton) dans la recherche et le développement des connaissances.
- Faire participer les citoyens et les organisations autochtones aux prises de décisions.
- Accroître l'accès à la terre et aux possibilités culturelles
- Les soutiens et les services doivent être dirigés par les Autochtones et adaptés à leur culture.
- Augmenter le nombre de soutiens à la guérison familiale qui incluent tous les membres de la famille et les familles élargies.
- Embaucher plus de travailleurs autochtones pour accomplir du travail de proximité et/ou mettre en œuvre un programme de travail de proximité fondé sur la culture.
- Mettre en œuvre des processus de décharge, d'orientation et de transfert assisté qui sont culturellement sûrs pour les organismes.

6. Conclusions

L'analyse a permis de déterminer les principales lacunes dans les données quantitatives relatives à l'itinérance des Premières Nations.

- Certaines données publiques du recensement sur les ménages cherchant un logement portent uniquement sur l'ensemble des citoyens autochtones; il n'y a pas de données propres aux Premières Nations.
- En comparaison avec celles sur l'ensemble des citoyens autochtones, les données sur l'ampleur de l'itinérance parmi les Premières Nations sont limitées, en particulier sur l'itinérance cachée, celle dans les réserves et celle parmi les citoyens des Premières Nations vivant hors des réserves.
- Les données sur les caractéristiques des membres des Premières Nations en situation d'itinérance sont aussi limitées, y compris sur la façon disproportionnée dont l'itinérance touche des groupes de population particuliers, tels que les personnes 2ELGBTQQIA+, les jeunes, les femmes, les adultes et les aînés des Premières Nations.
- Les données sur les formes d'itinérance les plus répandues parmi les membres des Premières Nations au pays ou selon la région et sur la façon dont elle est vécue (forme, durée et fréquence) par les différents groupes de population sont également limitées.

Malgré ces lacunes, les responsables de l'analyse de la situation ont compilé les données disponibles les plus complètes sur l'itinérance parmi les Premières Nations et ont cerné et confirmé les principales observations sur les situations d'itinérance des Premières Nations.

- La colonisation et la marginalisation continue des membres des Premières Nations sont largement considérées comme les principales causes de l'itinérance. Les politiques et pratiques coloniales ont entraîné des disparités entre les populations des Premières Nations et les populations non autochtones dans de nombreux domaines de la vie qui contribuent aux situations actuelles d'itinérance des Premières Nations. Parmi ces disparités figurent : un niveau d'éducation inférieur, une santé plus fragile, un taux de chômage plus élevé, un niveau de revenu plus faible, une plus grande proportion des revenus provenant des transferts publics, un taux de pauvreté plus élevé, plus de probabilités d'avoir un handicap, des niveaux de violence sexuelle et à l'égard des femmes plus élevés, notamment un nombre élevé de femmes autochtones disparues ou assassinées, une plus grande probabilité d'être victime d'un crime violent, un taux élevé de placements dans le système de protection de l'enfance, un taux d'incarcération élevé et un risque accru d'itinérance après l'incarcération, un risque de discrimination plus élevé sur les marchés du logement et de l'emploi et un plus grand nombre de ménages ayant un besoin impérieux de logement.
- Les membres des Premières Nations sont surreprésentés parmi les sans-abri, notamment dans les Prairies : 68 % des utilisateurs de refuges sont des Autochtones, en comparaison de 10,4 % parmi l'ensemble de la population générale.
- D'après les données disponibles, le nombre minimum de membres des Premières Nations qui sont sans abri à un moment donné au Canada est de 9 191. Il s'agit certainement d'une sous-estimation compte tenu du nombre limité de données disponibles, notamment celles concernant le nombre de citoyens des Premières Nations en situation d'itinérance ou d'itinérance cachée dans les réserves.
- Les utilisateurs de refuges des Premières Nations passent des séjours plus courts que les utilisateurs non autochtones, mais ce n'est pas nécessairement une constatation positive. Selon l'analyse, leur séjour est moins susceptible de prendre fin en raison de l'obtention d'un logement, même en tenant compte d'autres facteurs aggravants. Cela indique que les membres des Premières Nations font face à des obstacles pour trouver un logement.

L'analyse de la situation a permis de faire les observations importantes ci-dessous concernant les programmes de financement.

- La plupart des programmes de financement autochtones ne sont pas mis en œuvre par des structures de gouvernance qui respectent l'autodétermination des Premières Nations. Presque tous fonctionnent avec un processus de présentation de demandes auprès du gouvernement fédéral ou provincial, à l'exception notable du programme fédéral Vers un chez-soi, qui distribue le financement par l'intermédiaire d'une entité communautaire ayant conclu une entente avec le gouvernement fédéral. Les organisations autochtones ont la priorité pour agir en tant qu'entité communautaire dans le volet de financement Itinérance autochtone du programme.
- Le financement de la lutte contre l'itinérance chez les Autochtones est minime par rapport à la proportion de sans abri et de personnes en attente d'un logement parmi les Autochtones.
- Il existe des disparités régionales dans la disponibilité des fonds pour lutter contre l'itinérance au pays. Des programmes provinciaux de soutien consacrés à l'itinérance autochtone n'ont été constatés que dans deux provinces : la Colombie-Britannique et l'Ontario.

- Un financement limité consacré à l'itinérance est disponible dans les réserves. La plupart des programmes provinciaux ne sont offerts qu'à l'extérieur des réserves, à l'exception notable de l'Indigenous Housing Fund de la Colombie-Britannique.

L'analyse de la situation a permis de faire les observations importantes ci-dessous concernant les services destinés à lutter contre l'itinérance parmi les Premières Nations.

- Les approches destinées à la population canadienne en général, telles que Logement d'abord et l'accès coordonné, sont modifiées pour mieux répondre aux besoins des membres des Premières Nations sans abri. Cependant, il reste souvent du travail à faire pour s'assurer que les services sont adaptés aux points de vue des Premières Nations et qu'ils respectent l'autodétermination des Premières Nations.
- Les programmes de financement devraient autoriser une certaine flexibilité afin d'adapter les modèles aux besoins des communautés locales des Premières Nations, par exemple le processus d'admission et les outils d'évaluation, pour s'assurer qu'ils ne traumatisent pas encore plus les personnes.
- Il est également important de lier les pratiques et enseignements culturels, par exemple en intégrant les enseignements des sept grands-pères dans les principes fondamentaux du modèle, en faisant participer les aînés et en prenant en compte des cercles de partage.
- L'analyse actuelle des services de lutte contre l'itinérance des Premières Nations est principalement fondée sur une approche pan-autochtone, peut-être parce que les organisations autochtones urbaines fournissant des services de logement et de lutte contre l'itinérance servent généralement les Premières Nations, les Métis et les Inuits. D'autres travaux sont nécessaires pour déterminer les possibilités d'améliorer les services d'un point de vue propre aux Premières Nations.
- La recherche pan-autochtone a révélé que l'élément clé de la réalisation d'un modèle local est de permettre aux dirigeants et aux gardiens du savoir locaux de diriger (ou au moins d'y participer) la création conjointe de l'approche ou du modèle en se fondant sur une relation de confiance et d'inclusion. Cependant, du point de vue des Premières Nations, l'élément clé serait que les dirigeants et les gardiens du savoir des Premières Nations dirigent ou participent à la création conjointe de l'approche ou du modèle.

6. Ébauches de recommandations

Les 13 recommandations ci-dessous ont pour but d'améliorer la mise en œuvre des programmes et des services destinés membres des Premières Nations en situation d'itinérance en se basant sur les résultats de l'analyse de la situation. D'autres commentaires et conseils devraient être recueillis au cours de la phase 2 auprès d'organisations régionales, d'experts et de dirigeants des Premières Nations et d'autres personnes concernant les moyens d'améliorer les programmes et services visant à réduire ou à éliminer l'itinérance chez les Premières Nations.

14. Les gouvernements et les grandes organisations devraient accroître le partage de données de recherches avec les organisations des Premières Nations. Cela englobe les recherches menées par EDSC, telles son étude sur l'itinérance chez les Autochtones et son analyse du comptage ponctuel national effectué en 2018. Le partage de données régionales et nationales est important, car la population des sans-abri des Premières Nations n'est éventuellement pas suffisamment grande pour permettre la production de rapports détaillés à l'échelon communautaire et la généralisation dans certaines communautés.
15. Toute recherche devrait être menée par des organisations des Premières Nations ou en partenariat avec des organisations des Premières Nations ou autochtones pour s'assurer qu'elle prend en compte les intérêts et préoccupations de ces organisations et que les outils d'enquête sont culturellement appropriés aux membres des Premières Nations en situation d'itinérance.
16. Les résultats d'une recherche devraient, dans la mesure du possible, porter uniquement sur les Premières Nations, plutôt que sur les Autochtones en général. Cela permettrait de mieux connaître les besoins particuliers des Premières Nations en situation d'itinérance.
17. Il faudrait entreprendre des recherches supplémentaires sur l'ampleur de l'itinérance cachée et de celle dans les réserves des Premières Nations.
18. Les gouvernements devraient davantage permettre le contrôle et la prise en charge du logement par les Premières Nations en augmentant les programmes de financement qui sont administrés par des structures de gouvernance qui respectent l'autodétermination des Premières Nations. Le volet Itinérance autochtone du programme fédéral Vers un chez-soi constitue une étape intermédiaire vers le respect de l'autodétermination des Premières Nations : une organisation autochtone serait chargée de l'allocation communautaire des fonds.
19. Le pourcentage de fonds destinés à l'itinérance autochtone devrait être augmenté afin de remédier aux inégalités dans l'attribution des fonds et de s'aligner sur le niveau des besoins.
20. Les gouvernements provinciaux devraient consacrer des fonds à la lutte contre l'itinérance chez les Autochtones, en plus des montants destinés à la lutte contre l'itinérance en général.
21. Les gouvernements devraient réduire les restrictions concernant l'endroit d'utilisation des fonds et permettre qu'ils soient utilisés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves (tant que cela ne compromet pas le financement fédéral).

22. Les services destinés aux membres des Premières Nations en situation d'itinérance devraient être décolonisés, c'est-à-dire débarrassés des approches occidentales traditionnelles et davantage alignés sur les visions autochtones du monde. Pour cela, il faudrait reconnaître l'autodétermination et la compétence des communautés et des dirigeants des Premières Nations, qui sont capables de répondre aux besoins de leurs citoyens. Le gouvernement fédéral continue de consolider ses relations avec les Premières Nations, notamment en augmentant les capacités des Premières Nations de fournir des services à leurs citoyens vivant en milieu urbain. Ainsi, il donne aux Premières Nations la possibilité d'être de plus en plus présentes et de se faire entendre dans la recherche de solutions à l'itinérance parmi leurs membres.
23. Les services de lutte contre l'itinérance des Premières Nations devraient être fondés sur une définition holistique de l'itinérance. Bien que Jessie Thistle ait établi une définition de l'itinérance autochtone, une définition propre aux Premières Nations serait également utile.
24. Il faudrait donner aux Premières Nations la possibilité d'assurer un plus grand leadership et de jouir d'une plus grande autonomie en leur permettant de diriger et de fournir le financement et les services. Bien qu'il puisse y avoir des possibilités de partenariats entre les gouvernements ou les organisations des Premières Nations, les organisations autochtones et les principaux bailleurs de fonds, organes de gouvernance et prestataires de services du domaine de la lutte contre l'itinérance, il est nécessaire que les experts et les dirigeants des Premières Nations possèdent un pouvoir au moins égal dans le processus de création conjointe des services. Cela signifie surtout de s'attaquer aux problèmes de sous-financement des organisations autochtones afin qu'elles disposent des mêmes moyens que les organisations non autochtones.
25. Tous les décideurs et les prestataires de services devraient être informés sur le plan culturel, ce qui signifie que des représentants autochtones devraient occuper des postes de direction et de gestion au sein des organisations de services traditionnelles et que le personnel devrait avoir acquis une compétence culturelle à la suite d'une formation. Pour cela, il faudrait consolider les relations entre les prestataires de services autochtones et non autochtones afin que les organisations non autochtones soient mieux informées et mieux à même de fournir des soutiens culturellement adaptés.
26. Les services de lutte contre l'itinérance chez les Premières Nations devraient tenir compte des pratiques prometteuses en matière de prestation de services aux sans-abri autochtones :
- Incorporer des valeurs et des pratiques culturelles, telles que les enseignements des sept grands-pères et la roue de la médecine, dans les principes fondamentaux des services, la participation aux cérémonies et l'établissement de relations avec les aînés et la communauté;
 - Adopter une approche tenant compte des traumatismes, notamment en élaborant des processus d'admission et des évaluations qui évitent tout nouveau traumatisme;
 - Soutenir la personne toute entière, y compris ses besoins physiques, affectifs, mentaux et spirituels, dans le contexte de sa famille, de sa communauté et de sa nation.